



Bulletin Officiel

N°6672 Jeudi 18 Août 2022

www.cmf.tn

27^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA- : LA SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS – SNMVT- MONOPRIX -	3
SERVICOM	4
OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-: SOCIETE ADWYA	5
RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2021	10
DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS	11

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ELECTROSTAR	12
---------------------	----

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE ELECTROSTAR	13
---------------------	----

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS APE

BNA SUBORDONNE 2022	16
---------------------	----

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ATTIJARI LEASING 2022-1	22
-------------------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	28
---------------------------------------	----

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 27/06/2022)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- SOCIETE ELECTROSTAR

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 JUIN 2022

- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
- AMEN ALLIANCE SICAV

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-

**DEPÔT D'UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT –OPA-
PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA
VILLE DE TUNIS – SNMVT- « MONOPRIX »**

Le Conseil du Marché Financier a été saisi d'une demande de lancement d'une offre publique d'achat -OPA- visant 3 903 348 actions de la SNMVT représentant 19,55% de son capital social, déposée par Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse.

L'initiateur de ce projet est la société Tunisia Retail Group -TRG- agissant de concert avec les sociétés MONOGROS, IFICO et EXIS détenant ensemble 80,45% du capital de ladite société.

La cotation de la valeur SNMVT sera suspendue à partir du **18 août 2022**.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société **SERVICOM** et du public qu'il a été alerté par les deux commissaires aux comptes de ladite société des informations suivantes : Dans le cadre de leur mission de commissariat aux comptes de la société **SERVICOM SA**, et suite à la démission du directeur général **M. Mourad Dimassi**, qui a quitté ses fonctions depuis le 09/08/2022, les commissaires aux comptes informent le Conseil du Marché Financier qu'il y a aujourd'hui vacance dans la direction de la société puisqu'aucune relève n'a été assurée à cette démission. **M. Mourad Dimassi** a démissionné également de toutes les sociétés du groupe **SERVICOM** et a adressé un courrier aux membres du Conseil d'Administration les incitant à faire admettre en urgence toutes les entreprises du groupe dans le cadre des sociétés en difficulté et nommer un administrateur judiciaire afin d'assurer les tâches courantes car depuis le 09/08/2022 la société n'a aucun signataire légal ni décideur.

Compte tenue de cette nouvelle situation de vacance du poste de direction générale, du non règlement des échéances de l'emprunt obligataire « **SERVICOM 2016** » après restructuration, de la décision du tribunal de première instance de Tunis du 11 janvier 2022, de la mise en faillite de la filiale **SERVITRA** (détenue en totalité) et sur laquelle **SERVICOM SA** a une créance en compte courant associé et en compte clients totalisant 33.914.997 TND au 31/12/2021 et de la situation financière déjà très difficile, les commissaires aux comptes ont constaté des incertitudes très significatives liées à la continuité de l'exploitation de la société **SERVICOM SA** ainsi que le reste des sociétés du groupe **SERVICOM**.

Par ailleurs, le Conseil du Marché Financier a invité les commissaires aux comptes à accomplir les diligences prévues par la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016 relative aux procédures collectives.

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire
sur les actions de la société Adwya
initiée par la société Kilani Holding Pharmaceuticals**

Par décision n° 24 du 05 août 2022, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat Obligatoire à laquelle a été soumise la société Kilani Holding Pharmaceuticals, visant le reste des actions composant le capital de la société Adwya.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

Dénomination sociale : Kilani Holding Pharmaceuticals

Forme juridique : Société Anonyme

Siège social : 25, Rue 8603- Zone Industrielle Charguia -2035 Tunis-

Identifiant unique : 1781727L

La société Kilani Holding Pharmaceuticals agit de concert avec messieurs Lasaad Kilani et Rafik Kilani.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

MAC SA en sa qualité d'intermédiaire en bourse, sis Green Center Bloc C 2ème étage -Rue du Lac Constance -1053 Les Berges du Lac-, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

La société Kilani Holding Pharmaceuticals détient directement 2 182 590 actions représentant 10,138% du capital de la société Adwya et 8 609 794 actions de concert avec messieurs Lasaad Kilani et Rafik Kilani représentant 39,993% du capital, soit au total 10 792 384 actions représentant 50,132% du capital de la société Adwya.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la société Kilani Holding Pharmaceuticals, agissant de concert avec messieurs Lasaad Kilani et Rafik Kilani, vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la société Adwya, soit **10 735 616** actions représentant **49,869%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **5,950 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB soit le prix le plus élevé entre:

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;

- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

La présente Offre Publique d'Achat est initiée par la société Kilani Holding Pharmaceuticals et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°23 du 02 août 2022 la soumettant à une Offre Publique d'Achat Obligatoire visant le reste des actions Adwya qu'elle ne détient pas, de concert avec avec messieurs Lasaad Kilani et Rafik Kilani et ce, suite à son acquisition d'un nombre de titres lui ayant conféré de concert une part de droits de vote en franchissement du seuil de 40% dans le capital de la Société Adwya sans qu'aucun autre actionnaire ne détienne, seul ou de concert, une proportion supérieure.

L'opération en question a été réalisée en date du 27/07/2022 et a porté sur l'acquisition par la société Kilani Holding Pharmaceuticals de **2 182 590 actions** Adwya représentant **10,138%** du capital de ladite société.

VII- Intentions pour les 12 mois à venir dans les domaines suivants :

Il convient de noter que le conseil d'administration de la société Adwya réuni en date du 21 juin 2022 a décidé de coopter Mme Sarra Limam Masmoudi (Directeur Général de la société Kilani Holding Pharmaceuticals), comme administrateur au conseil d'administration de la société visée et de la nommer entant que nouveau Président du conseil.

1- Politique industrielle :

- a) Faire des entités Adwya et Teriak ensemble, un champion régional pour une plus forte présence sur le continent avec une augmentation des exportations (Teriak a en effet une importante présence en Libye, et en Afrique subsaharienne) ; sachant que Teriak SA, est une société créée en 1996. Elle est une filiale du groupe Kilani opérant dans le secteur de l'industrie pharmaceutique tunisienne.
- b) Activer les synergies entre Adwya et Teriak et bénéficier au maximum de l'expertise de Teriak sur différents volets ;
- c) Lancer plus rapidement de nouvelles gammes de produits.

2 - Politique financière :

Redresser d'urgence les performances financières de la société Adwya qui se sont fortement détériorées au cours des trois dernières années, menaçant la pérennité de l'entreprise.

3 - Politique Industrielle:

Investir dans le renouvellement des équipements, dans les capacités de stockage, dans les investissements de trigénération (favorisant des économies d'énergie) et ce, afin d'accompagner le développement de la société.

4- Politique de la recherche et d'innovation :

- ✓ Proposer aux médecins et aux patients une gamme de molécules plus large mais complémentaire ;
- ✓ Optimiser les formes galéniques, soient les aspects physiques du médicament : comprimés, gélules, sachets, solutions buvables, suspensions..., par site industriel au bénéfice des nouveaux produits.

5- Cotation en Bourse :

Au cas où l'offre dépasse la part de 95% du capital de la société Adwya, la société Kilani Holding Pharmaceuticals envisage de lancer une Offre Publique de Retrait en vue du retrait de la société Adwya de la cote de la bourse.

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et la société visée :

Aucun accord n'a été établi entre les deux parties.

IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et des tiers :

Néant

XI- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période de **15 jours de bourse** allant du **mercredi 10 août 2022 au mardi 30 août 2022 inclus**.

XII- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **30 août 2022**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions Adwya sera suspendue durant les séances de bourse du **08 et 09 août 2022, et reprendra à partir du 10 août 2022**.

XIII- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Société Adwya.

- **Siège social :** Route de la Marsa - GP 9, Km 14- BP 658 -2070 La Marsa.

- **Téléphone :** 71 778 555

- **Forme juridique :** Société Anonyme -SA-

- **Date de constitution** : 25/06/1983
- **Durée** : 99 ans à compter du jour de sa constitution
- **Nationalité** : Tunisienne
- **Identifiant unique**: 0014346Y
- **Exercice social** : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.
- **Objet social (article 3 des statuts)** :

La société a pour objet la construction, l'équipement et l'exploitation d'une unité de production :

- *de produits pharmaceutiques à usage humain et vétérinaire;
- *de produits pharmaceutiques de tous produits de base ou annexes de réactifs;
- *de produits cosmétiques d'entretien et d'hygiène, toute étude y afférente;
- *l'achat, la vente, l'importation, l'exportation de tous ces produits;
- *la promotion médicale des produits y afférents.

La participation directe ou indirecte à toutes autres opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets précités par voie de création de titres ou droits sociaux, fusions, associations, participations ou autrement; Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

2-Administration, direction et contrôle:

Conseil d'Administration :

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
Mme Sarra Limam Masmoudi ⁽¹⁾	Présidente	Elle-même	2022
Etat Tunisien	Membre	Mr Adel Garar	2021-2023
Etat Tunisien	Membre	Mr Abderahman Khochtali	2021-2023
Mme Hajer Elloumi ⁽¹⁾	Membre	Elle-même	2022
Mr Sami Ben Ayed ⁽¹⁾	Membre	Lui-même	2022
Mr Tarek Hammami ⁽¹⁾	Membre	Lui-même	2022
Actionnaires minoritaires	Membre	Mr. Mounir Jerbi	2020-2022
Administrateurs indépendants (2)	-	-	-

(1) Cooptation par le conseil d'administration du 21/06/22 en remplacement des administrateurs démissionnaires (Mme Molka Ferial El Materi, Sadry El Materi, Sofiane El Materi, et Moncef Zmerli) et ce, pour la durée restant à courir du mandat de ces derniers, soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2022.

(2) Démission des administrateurs indépendants messieurs Kamel Iddir et Slim Tlatli avec effet, à compter de la réunion du conseil d'administration du 21/06/22.

Direction :

Mr Tarak Hammami : Directeur Général de la société Adwya (conseil d'administration du 02/07/2018).

Mr Aymen Ben Kraiem : Directeur Général Adjoint (conseil d'administration du 20/08/21).

Contrôle :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet Mourad Guellaty et Associés- MOURAD GUELLATY	45, Avenue de la République - 2070 Marsa Safsaf – TUNIS	2022-2023-2024

3- Renseignements concernant le capital :

- Capital social : 21 528 000 dinars

- Nombre total des droits de vote : 21 528 000 droits de vote

- Nombre total des titres : 21 528 000 actions

- Structure du capital de la société Adwya après l'opération d'acquisition en date du 28/07/2022 par la société Kilani Holding Pharmaceuticals:

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Kilani Holding Pharmaceuticals	2 182 590	2 182 590	10,138%	2 180 590	10,138%
Lasaad Kilani	4 304 897	4 304 897	19,997%	4 304 897	19,997%
Rafik Kilani	4 304 897	4 304 897	19,997%	4 304 897	19,997%
Autres actionnaires dont	10 735 616	10 735 616	49,868%	10 735 616	49,868%
Etat Tunisien	7 648 648	7 648 648	35,529%	7 648 648	35,529%
Autres	3 086 968	3 086 968	14,339%	3 086 968	14,339%
Total	21 528 000	21 528 000	100%	21 528 000	100%

4- Situation financière de la société :**4-1 Etats financiers individuels de la société Adwya arrêtés au 31 décembre 2021 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6598 du jeudi 05/05/2022.

4-3 Indicateurs d'activité trimestriels de la société Adwya arrêtés au 30/06/2022 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6651 du mardi 19/07/2022.

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2021**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2022** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes, et ce, **au plus tard le 31 août 2022**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

COMMUNIQUE DU CMF

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1^{er} janvier 2023 au lieu du 1^{er} janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen 2013 Bir El Kassâa, Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société ELECTROSTAR SA sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 31 août 2022 à 10 heures à la salle El FELL du GOLDEN BOWLING–sise à l'avenue Habib ACHOUR, Les Berges du Lac, Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- 1- Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée ;
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020 ;
- 3- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020 ;
- 4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2020 ;
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020 ;
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;
- 7- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2020 ;
- 8- Renouvellement du mandat des administrateurs ;
- 9- Renouvellement du mandat d'un des Co-Commissaires Aux Comptes et nomination d'un nouveau Co-Commissaire Aux Comptes ;
- 10- Prise de connaissance des faits relevés par la Direction Générale de la société et les Commissaires Aux Comptes et rapportés au conseil d'administration du 26 juillet 2022 et concernant les signes précurseurs des difficultés économiques de la société ELECTROSTAR et les mesures à prendre pour assurer sa pérennité.
- 11- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

AVIS DES SOCIÉTÉS

Projet de résolutions AGO

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen 2013 Bir El Kassâa, Ben Arous

Projet de résolutions de la société ELECTROSTAR à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 31 août 2022.

1^{ère} RESOLUTION : Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ELECTROSTAR, entérine le retard dans la tenue de la présente Assemblée et, considère que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires.

Cette résolution est adoptée à des actionnaires présents.

2^{ème} RESOLUTION : Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2020 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve sans aucune réserve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés ; ceux-ci faisant ressortir un total bilan de 108334 714,609 Dinars et un résultat déficitaire de 16 311 829,822 Dinars.

Cette résolution est adoptée à des actionnaires présents.

3^{ème} RESOLUTION : Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du CSC.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des conventions réglementées conclues durant l'exercice 2020 et figurant au niveau du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve lesdites conventions sans aucune réserve.

Cette résolution est adoptée à des actionnaires présents.

4^{ème} RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans aucune réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à des actionnaires présents.

5^{ème} RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2020

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que l'exercice 2020 s'est soldé par un résultat déficitaire de 16 311 829,822 DT, décide suite à la proposition du Conseil d'Administration de l'affecter en Résultats reportés.

Cette résolution est adoptée à des actionnaires présents.

6^{ème} RESOLUTION : Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2020.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Groupe ELECTROSTAR et du rapport des commissaires aux comptes, approuve, sans aucune réserve, les états financiers consolidés du Groupe ELECTROSTAR arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à des actionnaires présents.

7^{ème} RESOLUTION : Renouvellement du mandat des Administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant l'expiration des mandats de tous les administrateurs membres du conseil d'administration à savoir M. Fathi HACHICHA, la société WIDED SERVICES en la personne de son représentant légal, la Compagnie Internationale Méditerranéenne C.I.M en la personne de son représentant légal, la société FH SERVICES en la personne de son représentant légal et la société FMC ME FZE en la personne de son représentant légal, décide de renouveler leurs mandats respectifs et ce pour une période de trois ans à savoir 2021, 2022 et 2023. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant être tenue en 2024 et statuant sur les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à des actionnaires présents.

8^{ème} RESOLUTION : Renouvellement du mandat d'un des Commissaires Aux Comptes et nomination d'un nouveau Co-Commissaire Aux Comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant l'expiration des mandats des Commissaires Aux Comptes à savoir La société BEDOUI BUSINESS & CONSULTING « B.B.C » représentée par Madame Besma BEDOUI et la société MANAGEMENT & AUDIT SERVICES « M.A.S » représentée par Monsieur Mehdi MASMOUDI, décide de renouveler le mandat de la société BEDOUI BUSINESS & CONSULTING « B.B.C » représentée par Madame Besma BEDOUI et ce pour une période de trois ans à savoir 2021, 2022 et 2023. Par contre, la société MANAGEMENT & AUDIT SERVICES « M.A.S » représentée par Monsieur Mehdi MASMOUDI a exprimé son désir de ne plus assurer un nouveau mandat et que par conséquent, il va falloir nommer un nouveau Commissaire Aux Comptes en lieu et place du cabinet M.A.S. A cet effet, il a été décidé de nommer Monsieur Yousri BEN HASSINE comme nouveau Co-Commissaire Aux Comptes et ce pour une période de trois ans à savoir 2021, 2022 et 2023

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant être tenue en 2024 et statuant sur les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à des actionnaires présents.

9ème Résolution : Mesures à prendre par le conseil d'administration et la Direction Générale pour assurer la continuité de l'activité de la société ELECTROSTAR

L'Assemblée Générale Ordinaire, ayant pris connaissance des faits relevés par la Direction Générale de la société et les Commissaires Aux Comptes et rapportés au conseil d'administration du 26 juillet 2022 concernant les signes précurseurs des difficultés économiques de la société ELECTROSTAR et les mesures à prendre par la Direction pour assurer la pérennité de la société, se reconnaît parfaitement instruite sur la situation de la société et sur les mesures à prendre pour assurer la continuité de son activité sociale et propose même les mesures additionnelles suivantes :

- Demander au Conseil d'administration de confier à La Direction Générale de la société la révision du Business Plan en fonction des ajustements exigés par les banques
- Demander au Conseil d'administration de s'engager à mettre les moyens nécessaires afin d'assurer la survie de la société et la continuité de son exploitation.

Cette résolution est adoptée à des actionnaires présents.

10ème RESOLUTION : Pouvoirs en vue des formalités légales.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au porteur d'un exemplaire du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer et remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à des actionnaires présents.

AVIS DES SOCIÉTÉS

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne



البنك الوطني الفلاحي
Banque Nationale Agricole

*Société Anonyme au capital de 320 000 000 dinars divisé en 64 000 000 actions
de nominal 5 dinars entièrement libérées*

Siège social : Avenue Mohamed V - 1002 – Tunis

Identifiant unique : 0000123L

Tél : 71 831 000 Fax : 71 830 152

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
« BNA Subordonné 2022 » de 150MD susceptible d'être porté à 200MD
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

1. *Décision à l'origine de l'émission*

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 29/04/2022 a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le 08/08/2022 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 150MD susceptible d'être porté à 200MD et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,6 % et/ou TMM + 2,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,1% et/ou TMM + 3%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2. *Renseignements relatifs à l'émission*

➤ **Montant**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné est fixé à 150 millions de dinars divisé en 1 500 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal susceptible d'être porté à un maximum de 200 millions de dinars divisé en 2 000 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « BNA Subordonné 2022 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

➤ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du 17/08/2022 auprès de BNA Capitaux, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le 03/10/2022. Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 200MD est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 2 000 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 150 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 03/10/2022, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas d'un placement d'un montant inférieur à 150 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 03/10/2022, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 17/10/2022 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

➤ **But de l'émission**

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs ;
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3. *Caractéristiques des titres émis*

➤ **Dénomination de l'emprunt** : « BNA Subordonné 2022 »

➤ **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

➤ **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

➤ **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

➤ **Nature des titres** : Titre de créance.

➤ **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. Rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

Ils sont également prévus par la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. Rang de créance).
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.
- **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **03/10/2022** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **03/10/2022**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.
- **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

→ *Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,6% et/ou TMM + 2,55% ;*

→ *Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 10,1% et/ou TMM + 3%.*

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 9,6% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,55%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Octobre de l'année N-1 au mois de Septembre de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 10,1% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Octobre de l'année N-1 au mois de Septembre de l'année N.

- **Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **03/10/2027** pour la catégorie A et le **03/10/2029** pour la catégorie B.

➤ **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **3 Octobre** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/10/2023**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **03/10/2023** pour la catégorie A et le **03/10/2025** pour la catégorie B.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,55%** l'an pour la catégorie A et **10,1%** l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle (souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2022, qui est égale à 6,403%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,953% pour la catégorie A et de 9,403% pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,55% pour la catégorie A et de 3% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

- **Durée totale**

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories du présent emprunt est de :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations subordonnées de la catégorie A est égale à **2,672** années et de **4,100** années pour les obligations subordonnées de la catégorie B.

➤ **Mode de placement** : Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

➤ **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire subordonné sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :**

→ **Rang de créance :** En cas de liquidation de la BNA, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés et/ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

→ **Maintien de l'emprunt à son rang :** La BNA s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

➤ **Garantie :** Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Domiciliation de l'emprunt :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « BNA Subordonné 2022 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

➤ **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

➤ **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

➤ **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

➤ **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la Banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2022, pour tout placement sollicité après le 31/08/2022. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire

« Attijari Leasing 2022-1 »

Décisions à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **28 avril 2022** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de **80 millions** de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **18 mai 2022** a décidé d'émettre un emprunt obligataire (ordinaire ou subordonné) d'un montant de **20 millions** de dinars susceptible d'être porté à **30 millions** de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour arrêter les modalités et les conditions d'émission du présent emprunt obligataire.

A cet effet, en date du **29 juillet 2022**, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2022-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 10,00% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **22 août 2022** et clôturées au plus tard le **22 septembre 2022**. Ils peuvent être clôturés, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **22 septembre 2022**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **22 août 2022** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie - 1053 les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2022 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 250 millions de dinars.

Caractéristiques des titres émis

Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt	de «Attijari Leasing 2022-1»
Nature des titres	Titres de créance
Forme des obligations	Nominatives
Catégorie des titres	Obligations ordinaires
Modalités et délais de délivrance des titres	Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse
Législation sous laquelle les titres sont créés	Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription, d'émission et modalités de paiement

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100** dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 septembre 2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **22 septembre 2022**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la Catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de **10,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la Catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **septembre de l'année N-1** au mois d'**août de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 septembre 2027** pour les deux catégories.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 septembre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22 septembre 2023** pour les deux catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et Marge actuarielle

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de **10,00%** l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de juillet 2022 (à titre indicatif) qui est égale à **6,4033%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,1533%**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

Durée totale

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5** ans pour les deux catégories.

Durée de vie moyenne

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2022-1» est de **3** années pour les deux catégories.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

Pour les obligations de la Catégorie A : La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,660** années.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **22 octobre 2021**, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit :

- Note à long terme : **A - (tun)** ;
- Note à court terme : **F2 (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation : <https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-takes-rating-action-on-8-tunisian-nbfis-22-10-2021>

Notation de l'emprunt

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note provisoire à long terme «**A- (EXP) (tun)**» à l'emprunt obligataire «**Attijari Leasing 2022-1**» en date du **21 juillet 2022**.

Selon l'agence de notation Fitch rating, la note «**A- » (tun)** indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances des catégories supérieures.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération visée par le CMF qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement

L'emprunt obligataire «**Attijari Leasing 2022-1**» est émis par appel public à l'épargne.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/96, portant loi de finance pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finances 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (**10 000 dinars**) sans que ce montant n'excède six mille dinars (**6 000 dinars**) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2022-1» seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Les actions d'Attijari Leasing sont négociées sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 31/12/2021, il existe sept emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2022-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2022-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement, et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

RISQUE LIE A L'EMISSION DU PRESENT EMPRUNT OBLIGATAIRE

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 août 2022 sous le N°22-1080, du document de référence « ATTIJARI LEASING 2022 » enregistré auprès du CMF en date du 18 juillet 2022 sous le N°22-005 et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2022, pour tout placement sollicité après le 31/08/2022.

La note d'opération et le document de référence « ATTIJARI LEASING 2022 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société ATTIJARI LEASING, Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, ATTIJARI INTERMEDIATION-Intermédiaire en Bourse, Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2022 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 31/08/2022.

2022 – AS – 1068

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
OPCYM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV ****	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	104,394	107,552	107,568
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	148,247	148,270
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	123,363	123,382
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	133,447	133,473
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	128,825	128,846
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	129,310	129,333
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	123,755	123,774
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	49,854	49,861
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	36,042	36,047
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	118,444	122,678	122,698
11 BTK SICAV ***	SCIF	16/10/00	104,652	108,243	108,260
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
12 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	18,458	19,078	19,081
13 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	132,409	132,409
14 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,245	1,245
15 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	129,345	129,363
16 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,557	12,558
17 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	182,538	182,569
18 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,430	12,431
19 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	103,860	103,874
20 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	102,185	106,241	106,261
21 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,876	14,878
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
22 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	2,018	2,021
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
23 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	67,486	67,492
24 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	141,788	141,776
25 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	109,177	109,134
26 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	115,129	115,147
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
27 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	148,548	148,726
28 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	560,172	560,510
29 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	146,038	146,479
30 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	188,620	188,984
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	105,730	105,570
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	135,752	135,747
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	173,113	173,113
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	151,303	151,303
35 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	23,919	23,908
36 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	97,348	97,390
37 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,011	1,012
38 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,029	1,030
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
39 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 242,121	2 330,337	2 333,221
40 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	143,172	144,685
41 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	234,432	232,323
42 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	3,052	3,069
43 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,747	2,761
44 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	64,591	64,444
45 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,364	1,365
46 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,273	1,276
47 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,267	1,271
48 MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	106,676	En liquidation	En liquidation
49 AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50 FCP MOUASSASSETT **	AFC	17/04/17	1 187,879	En liquidation	En liquidation
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	13,790	14,052
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	11,102	11,131
53 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	13,502	13,617
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
54 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	95,621	95,479
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
55 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,315	1,328

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	109,644	108,676	108,689	
57 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,621	99,977	99,992	
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	107,869	106,057	106,073	
59 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,079	103,518	103,533	
60 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,086	105,015	105,033	
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	109,883	108,465	108,483	
62 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	106,472	104,729	104,746	
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	103,512	101,934	101,950	
64 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	103,245	100,921	100,921	
65 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/05/22	5,367	107,099	105,642	105,659	
66 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,109	107,245	107,264	
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	106,026	105,004	105,020	
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,277	103,999	104,011	
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	105,388	104,005	104,020	
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,146	102,477	102,492	
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	106,957	106,321	106,331	
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	104,691	102,947	102,964	
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	102,939	101,508	101,529	
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	107,582	106,393	106,406	
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	103,256	101,913	101,928	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	109,904	108,836	109,900	
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,205	104,570	104,577	
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	108,972	108,221	108,238	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,053	108,975	109,092	
SICAV MIXTES								
80 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	66,230	63,665	63,398	
81 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	99,498	105,717	105,566	
82 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/05/22	0,711	18,119	17,832	17,832	
83 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	289,132	298,098	298,548	
84 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 272,799	2 187,398	2 186,305	
85 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,374	70,477	70,479	
86 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	55,762	55,648	55,649	
87 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	108,138	108,144	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,901	11,375	11,350	
89 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,054	15,278	15,217	
90 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	15,964	17,094	17,030	
91 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,003	14,808	14,777	
92 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	En liquidation	En liquidation	
93 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	101,175	106,999	106,867	
94 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	79,110	86,831	87,014	
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	90,685	90,895	
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	101,183	104,625	104,543	
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	93,645	101,654	101,493	
98 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	11,006	10,975	
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	99,459	101,988	102,007	
100 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	153,044	152,463	152,542	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	103,493	106,454	107,489	
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	118,376	120,024	120,084	
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	119,753	128,418	127,885	
104 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	186,219	187,156	188,661	
105 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	172,970	172,525	173,933	
106 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	168,703	169,414	170,250	
107 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	22,411	23,111	23,556	
108 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	146,178	147,340	
109 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	160,485	162,036	
110 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	23/05/22	158,585	5 414,197	5 111,583	5 131,185	
111 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
112 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	89,960	94,908	95,340	
113 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 559,325	4 695,186	4 717,828	
114 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,240	10,522	10,557	
115 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	168,487	169,423	169,696	
116 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	10 967,515	11 283,459	11 321,892	
117 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	-	10 195,585	10 214,360	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
118 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,018	126,314	126,308	

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

**** La Valeur Liquidative de TUNISIE SICAV a été divisée par deux depuis le 02/08/2022

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « TECHNOLATEX SA », par l'ouverture au public de FCP GAT PERFORMANCE, FCP GAT VIE MODERE et de FCP GAT VIE CROISSANCE ainsi que par le changement de la dénomination sociale de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
61. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957

68. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. BTK Leasing	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
48.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
55.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
57.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
58.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998

62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	

99.Zitouna Takaful

Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B,
1^{er} étage, ZI Khair-Eddine -Le Kram-

71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
67	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
69	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
71	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
72	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

88	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
91	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (4)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
109	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
110	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
112	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
113	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 ^{ème} étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5 ^{ème} étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 ^{ème} étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1 ^{er} étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1 ^{er} étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège social : Boulevard de l'environnement, Route de Naassen 2013 Ben Arous

La Société ELECTROSTAR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 31 août 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme. Bisma BEDOUI (Bedoui Business & Consulting) et Mr Mehdi MASMOUDI (Société Management & Audit Services).

Bilan
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Actifs	Notes	Solde arrêté au	
		31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	3.1	1 857 366	1 857 366
Moins : amortissements des immobilisations incorporelles		-1 856 943	-1 855 418
Immobilisations Incorporelles Nettes		423	1 948
Immobilisations corporelles	3.1	30 355 529	31 247 039
Moins : amortissements des immobilisations corporelles		-11 266 171	-11 389 835
Immobilisations Corporelles Nettes		19 089 358	19 857 204
Immobilisations financières	3.2	36 656 566	36 919 765
Moins : Provisions sur des titres de participation		-317 524	-113 405
Immobilisations financières Nettes		36 339 042	36 806 361
Total Actifs Immobilisés		55 428 823	56 665 512
Autres actifs non courants	3.3	85 333	0
Total des actifs non courants		55 514 156	56 665 512
Actifs courants			
Stocks	3.4	7 458 153	7 302 711
Moins : provisions sur stocks		-2 631 624	-1 710 556
		4 826 529	5 592 155
Clients et comptes rattachés	3.5	28 220 955	29 712 915
Moins : provisions sur créances		-5 854 196	-4 069 726
		22 366 759	25 643 189
Autres actifs courants	3.6	25 221 925	24 379 935
Moins : provisions autres actifs courants		0	0
		25 221 925	24 379 935
Liquidités et équivalents de liquidités	3.7	405 346	1 122 728
Total des actifs courants		52 820 559	56 738 008
Total des actifs		108 334 715	113 403 520

Bilan
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	Solde arrêté au	
		31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Capitaux propres			
Capital social		20 575 112	20 575 112
Réserves légales		890 190	890 190
Prime d'émission		8 720 224	8 720 224
Résultats reportés		-37 640 593	-19 828 538
Réserve spéciale de réévaluation		0	0
Total des capitaux propres avant résultat		-7 455 068	10 356 988
Résultat de l'exercice		-16 311 830	-17 812 055
Total des capitaux propres avant affectation	3.8	-23 766 897	-7 455 068
Passifs			
Passifs non courants			
Autres passifs non courants		7 330 465	10 995 698
Emprunts et dettes assimilées	3.9	57 645 747	61 455 735
Total des passifs non courants		64 976 212	72 451 433
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.10	11 162 117	8 390 225
Autres passifs courants	3.11	19 591 410	14 612 064
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.12	36 371 873	25 404 866
Total des passifs courants		67 125 400	48 407 155
Total des passifs		132 101 612	120 858 588
Total des capitaux propres et passifs		108 334 715	113 403 520

ETAT DE RESULTAT
Modèle autorisé
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Etat de résultat	Notes	Exercice clôturé le	
		2020	2019
Produits d'exploitation			
Revenus	4.1	6 838 361	9 444 246
Total des produits d'exploitation		6 838 361	9 444 246
Charges d'exploitation			
Variations des stocks produits finis & en-cours	4.2	304 358	-422 123
Achats de marchandises consommées	4.3	1 907 503	907 137
Autres approvisionnements consommés	4.4	3 246 206	7 059 404
Charges de personnel	4.5	1 744 820	2 275 380
Dotations aux amortissements et aux provisions	4.6	3 929 718	5 099 732
Autres charges d'exploitation	4.7	2 393 297	3 561 886
Total des charges d'exploitation		13 525 902	18 481 417
Résultat d'exploitation		-6 687 541	-9 037 171
Charges financières nettes	4.8	-9 827 374	-9 551 086
Autres gains ordinaires	4.9	520 006	807 106
Autres pertes ordinaires	4.10	-298 525	-7 250
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-16 293 434	-17 788 401
Impôt sur les bénéfices		-18 396	-23 654
Résultat des activités ordinaires après impôt		-16 311 830	-17 812 055
Effets des modifications comptables			0
Résultat net de l'exercice après modification comptable		-16 311 830	-17 812 055

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Modèle autorisé
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	Exercice clôturé le		
	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat de l'exercice		-16 311 830	-17 812 055
Ajustement pour:			
Amortissements	5.1	786 369	1 926 418
Provisions	5.1	3 147 244	3 260 303
Reprises sur amort et provisions	5.2	-3 895	-86 989
Variation des:			
Stocks	5.3	-155 442	1 370 000
Créances	5.4	1 491 960	18 316 939
Autres actifs	5.5	-929 856	3 028 362
Fournisseurs et autres dettes assimilés	5.6	3 940 181	-390 669
Autres Produits non encaissables	5.7	-908 508	-740 514
Autres charges non décaissables	5.8	298 170	0
Intérêts sur emprunts	5.9	6 568 059	5 450 839
Total Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-2 077 548	14 322 634
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquis. d'immob. Corporelle et incorporelle	5.10	-108 164	-129 522
Encaissements provenant de La cession d'immob. Corporelle et incorporelle	5.11	914 340	516 285
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation financière	5.12	-112 940	-21 519 226
Encaissements provenant de la cession d'immobilisation financière	5.13	77 969	930 391
Total Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		771 205	-20 202 072
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements provenant des emprunts	5.14	1 500 000	32 918 500
Remboursement d'emprunts	5.15	-2 108 409	-22 593 889
Paiement d'intérêts sur emprunts	5.16	-6 568 059	-5 450 839
Encaissement suite à l'émission d'actions			0
Total Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-7 176 468	4 873 772
Variation de Trésorerie		-8 482 810	-1 005 666
Trésorerie au début de l'exercice	5.17	-18 790 993	-17 785 327
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5.18	-27 273 803	-18 790 993

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation de la société

Les comptes annuels de la société « ELECTROSTAR » », pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, sont établis et présentés en accord avec les conventions comptables de base et les normes comptables prévues par le nouveau système comptable des entreprises.

Les états financiers de la société « ELECTROSTAR » sont libellés en Dinars tunisiens.

2. Principes et méthodes comptables

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

Il est à noter que :

- La société Electrostar a réalisé une perte de <18 845 870> DT durant l'exercice 2018, suivie d'une perte de <17 812 055> DT durant l'exercice 2019 et d'une perte de <16 311 830> DT durant l'exercice 2020, soit une perte cumulée sur les trois derniers exercices de <52 969 755> DT, ramenant, ainsi, les capitaux propres à un montant négatif de <23 766 897>DT.
- Le chiffre d'affaires continue sa baisse en passant de 37 585 378 DT en 2018 à 9 444 246 DT en 2019 et 6 838 361 DT en 2020. Cette baisse est expliquée principalement par un accès limité aux financements du cycle d'exploitation
- Les engagements bancaires de la société Electrostar s'élèvent à 103 021 001 DT (compte tenu des engagements hors bilan)
- Retard dans la mise en application du protocole de restructuration signé avec les banques depuis septembre 2020

Toutefois, la société a signé en septembre 2020 un protocole d'accord pour la restructuration de ses dettes bancaires et la consolidation de sa situation financière avec le pool bancaire composé de la BNA, BIAT, BTE et STB. Les engagements de la société Electrostar avec ce pool bancaire représentent 74% du total de ses engagements dans le système bancaire. Le plan de redressement convenu prévoit un déploiement en trois phases :

- Phase 1 : Effort groupe Hachicha
 - o Augmentation du capital de la société Electrostar ;
 - o Cession d'actifs immobiliers non nécessaires à l'exploitation ;
- Phase 2 : Redimensionnement de la dette
 - o Conversion d'une partie de la dette bancaire en capital et compte courant actionnaires ;
 - o Consolidation des dettes moyennant la mise en place de crédit à moyen et long terme sur une période de 15 ans dont deux années de grâce en principal et une année en intérêt ;
- Phase 3 : Nouvelles lignes de gestion
 - o Mise en place de nouvelles lignes de gestion à obtenir auprès du pool bancaire.

Nonobstant les incertitudes précitées, les états financiers ont été préparés compte tenu des hypothèses de la continuité d'exploitation et de la comptabilité d'engagement et par référence aux conventions comptables de base notamment :

- Convention du coût historique, à l'exception des Immobilisations (terrains et constructions ayant fait l'objet d'une réévaluation libre et qui sont présentées à leur juste valeur) ;
- Convention de la périodicité ;

- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les principales méthodes comptables adoptées par la société pour l'établissement de ses états financiers se présentent comme suit :

2.1. Comptabilisation des immobilisations et des amortissements

A leur date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

- Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de trois ans, les montants de faible valeur sont amortis intégralement au cours de l'exercice de leurs acquisitions.
- Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement linéaire suivant leur durée probable d'utilisation à partir de la date de leur mise en service aux taux suivants :

Nature des immobilisations	Taux d'amortissement
Construction	5%
Agencements Aménagements Installations	10%
Matériel de transport	20%
Equipement de bureau	10%
Matériel Informatique	33%

- Les montants de faible valeur sont amortis intégralement au cours de l'exercice de leurs acquisitions.
- Les Immobilisations acquises en leasing avant le premier janvier 2008, sont comptabilisées conformément aux normes comptables en vigueur ; les redevances y afférentes sont rattachées au résultat de l'exercice auxquelles elles se rapportent à l'exception des terrains et constructions qui sont comptabilisés conformément à la norme IAS 17.
- Les Immobilisations acquises à partir du premier janvier 2008, sont comptabilisées en immobilisations en contrepartie d'une dette financière « Leasing ». La valeur de comptabilisation initiale correspond à la valeur inférieure entre la juste valeur du bien acquis et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée. Les amortissements y afférents sont portés au résultat de l'exercice conformément aux dispositions du décret n°2008-492 du 25 février 2008.
- Les immobilisations acquises en leasing correspondent en totalité au matériel de transport. Ces immobilisations sont constatées à la valeur actualisée des loyers. Les contrats de location-financement s'écoulent sur une période de trois ans. Ces biens sont amortis selon leur durée d'utilisation.

2.2. Les stocks

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués à la date de leur entrée dans le patrimoine de la société à leur coût moyen pondéré. Ce coût est obtenu par l'addition du prix d'achat et des frais accessoires engagés pour l'entrée de ces stocks en magasin.

Les stocks de produits finis sont valorisés au coût de production ; ce coût comprend le prix d'achat des matières premières et des matières consommées ainsi que les autres coûts directs et indirects de production, y compris les frais financiers.

2.3. Les revenus

Les revenus liés à la vente de produits finis et de marchandises par la société Electrostar sont constatés à la date du transfert, à l'acheteur, des risques et avantages inhérents à la propriété. Cette date correspond à la date de livraison aux clients.

Les revenus sont enregistrés à la juste valeur de la transaction en hors taxe, compte non tenu des taxes collectées par la société et à reverser à l'Etat.

Les créances en découlant sont évaluées à leur valeur historique incluant les taxes collectées sur le chiffre d'affaires (TVA, droit de consommation, taxe énergétique, fodec...)

2.4. Opérations libellées en monnaie étrangère

Les achats d'exploitation et d'investissement libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours du jour de l'opération (soit le cours de dédouanement). Pour l'arrêté des états financiers, les dettes et les créances qui en résultent sont converties au cours de clôture : Les plus ou moins-values sont rapportées au résultat de l'exercice (pertes ou gains de change).

3. Notes détaillées du Bilan

3.1. Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés présentent une valeur nette de 19 089 781 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

	<i>(EN TND)</i>								
<i>(En TND)</i>	VB au 31/12/19	Acquisitions 2020	Cessions 2020	VB au 31/12/20	Amort. 31/12/19	Dotations 2020	Amort. Immob. Cédées	Amort. 31/12/20	VCN 31/12/20
<i>Immobilisations incorporelles</i>									
Logiciel	1 857 366	0	0	1 857 366	1 855 418	1 525		1 856 943	423
Total des immobilisations Incorporelles	1 857 366	0	0	1 857 366	1 855 418	1 525	0	1 856 943	423
<i>Immobilisations corporelles</i>									
Terrains nus	7 200 000	0	0	7 200 000	0	0		0	7 200 000
Terrains Bâti	6 448 679	0	0	6 448 679	0	0		0	6 448 679
Agencement Et Aménagement des Terrains	36 293	0	0	36 293	34 381	933		35 314	979
Bâtiments Industriels	2 426 948	0	0	2 426 948	926 799	121 974		1 048 774	1 378 174
Bâtiments Administratifs	7 478 405	0	0	7 478 405	3 615 707	326 069		3 941 776	3 536 629
Installations Techniques	564 327	0	0	564 327	564 327	0		564 327	0
Matériel Industriel	1 462 928	0	0	1 462 928	1 327 305	45 703		1 373 008	89 919
Outillage Industriel	671 964	0	0	671 964	537 770	47 047		584 818	87 147
Agencement Du Matériel Industriel	87 053	0	0	87 053	30 287	6 544		36 831	50 222
Matériel Transport Biens	328 665	22 830	171 624	179 872	302 582	34 532	168 595	162 462	17 410
Matériel Transport Personnes	1 266 375	0	742 717	523 659	1 157 398	44 395	729 971	510 603	13 056
A.A.I Divers	1 802 601	0	0	1 802 601	1 567 005	64 316		1 631 321	171 280
Équipement De Bureau	236 413	0	0	236 413	175 608	17 565		193 174	43 239
Matériel Informatique	1 236 386	0	0	1 236 387	1 150 664	33 099		1 183 763	52 624
Total des immobilisations Corporelles	31 247 037	22 830	914 340	30 355 529	11 389 835	742 178	898 566	11 266 170	19 089 359
Total des actifs immobilisés	33 104 403	22 830	914 340	32 212 894	13 245 253	743 703	898 566	13 123 113	19 089 781

- Le solde brut du compte immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2020 à 1 857 366 DT contre 1 857 366 DT au 31 décembre 2019.
- Le solde brut du compte immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2020 à 30 355 529 DT contre 31 247 037DT au 31 décembre 2019 soit une variation de -386 763 détaillée comme suit :
 - Acquisitions de l'exercice : 22 830 DT
 - Cessions de l'exercice : 914 340 DT
- Le solde du compte terrain nu correspond à la valeur d'un terrain situé à BIR MCHERGUA dont la société dispose d'un certificat de propriété collectif. La société doit procéder à la régularisation de la situation juridique du terrain par l'obtention d'un titre de propriété individuel.

3.2. Immobilisations Financières

Les immobilisations financières enregistrent un solde net de 36 339 042 DT au 31 décembre 2020 contre un solde net de 36 806 361 DT au 31 décembre 2019, et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019	Variation
Titres de Participations	36 340 943	36 639 113	-298 170
Prêts personnel	251 160	216 189	34 971
Cautionnement	59 338	59 338	0
Dépôts	5 125	5 125	0
S-Total	36 656 566	36 919 765	-263 199
Provision pour dépréciation titres	-317 524	-113 405	-204 120
Total	36 339 042	36 806 361	-467 319

Les titres de participations sont détaillés comme suit au 31 décembre 2020 :

Titres de participation	% de détention	Solde 2019	Perte 2020	Solde 2020 avant provision	Provision	Participation nette
AGRINDUS	99.99%	21 375 480		21 375 480		21 375 480
SOGES	99.44%	8 800 000		8 800 000		8 800 000
HHW	64.9%	4 802 415		4 802 415		4 802 415
3STAR	99.87%	1 000 000		1 000 000		1 000 000
BIR MCHERGUA	62.5%	125 000		125 000		125 000
WIDED SERVICES	2.55%	12 500		12 500		12 500
SODINCO		18		18		18
ISA	19.00%	331 300	298 170	33 130	33 130	0
MIXAL	2.83%	112 500		112 500	112 500	0
WEBCOM	19.97%	59 900		59 900	59 900	0
BTS	-	20 000		20 000	20 000	0
Total		36 639 113	298 170	36 340 943	225 530	36 115 413

- Lors de leur acquisition, les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition conformément à la norme NC 7 relative aux placements. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais sont exclus.
- Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût historique. A la date de clôture, la société Electrostar devra revoir la valeur actualisée de ses titres de participations et constituer les provisions nécessaires.

- La société du groupe « SOGES » dont la société « Electrostar SA » détient une participation de 8 800 000 DT présente une situation nette négative, telle que figure au niveau des états financiers avant audit de ladite société. La société « Electrostar SA » devra constituer les provisions nécessaires.
- La société « Electrostar SA » détient des participations dans les sociétés HHW SA, détentrice de la marque HAIER, et 3Stars, qui détenait la marque SAMSUNG, pour une valeur respective de 4 802 415 DT et 1 000 000 DT. La société « Electrostar SA » devra constituer les provisions nécessaires.
- La société « Electrostar SA » détient une participation dans la société « Agrindus » d'une valeur de 21 375 480 DT. Electrostar devra actualiser la valeur de ces titres.
- La société « MEGA COM » dont la société « Electrostar SA » détient une participation de 105 000 DT a été dissoute. De ce fait, la société « Electrostar SA » a constaté ces titres de participation en perte exceptionnelle depuis 2017.
- La société « Mixal SA » dont la société « Electrostar SA » détient une participation de 450 000 DT a procédé à la réduction de son capital social. De ce fait, la société a constaté cette réduction en pertes exceptionnelles depuis 2017 et ce pour un montant de 337 500 DT.
- La société « Electrostar SA » a cédé, courant l'exercice 2018, ses participations dans les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » au profit de la société SOGES et ses participations dans la société « HMT » au profit de la société HHW Trading, et ce pour leurs valeurs comptables nettes, soit pour les montants de 600 000 DT et 2 529 000 DT, respectivement.
- La société « Electrostar SA » a acquis, en 2019, une participation dans la société AGRINDUS, détenant un terrain d'une valeur de 21 375 480 DT, auprès de la société SOGES pour la valeur du terrain.
- La société « Electrostar SA » a procédé à la cession 49.99% de sa participation, soit 331 200 DT, dans « la société civile Immobilière Sidi Abdelhamid » ISA à la société Randa en 2019 pour une valeur de 900 000 DT dégageant ainsi une plus-value de 568 800 DT. En 2020, la société en question a réalisé une réduction de capital entraînant une perte de l'ordre de 298 170 DT.

3.3. Autres Actifs Non Courants

Les autres actifs non courants, comportant des charges à répartir, enregistrent un solde net de 85 333 DT au 31 décembre 2020 contre un solde net nul au 31 décembre 2019.

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Charges à répartir	85 333	0
Total	85 333	0

Les charges à répartir sont résorbées sur une durée de 3 ans.

3.4. Stocks

Les stocks enregistrent un solde brut au 31 décembre 2020 de 7 458 153 DT contre un solde brut de 31 décembre 2019 de 7 302 711 DT au 31 décembre 2019. Le détail se présente comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Stocks produits finis	2 520 158	2 824 516
Stocks PDR	3 808 864	3 857 467
Stocks marchandises	452 977	471 791
Stocks Kit	676 154	148 937
S-Total	7 458 153	7 302 711
Provision sur stocks	-2 631 624	-1 710 556
Total	4 826 529	5 592 155

- Les stocks matières premières et marchandises sont valorisés à leur coût d'achat.
- Les stocks des produits finis sont valorisés au 31 Décembre 2020 au coût de production. Ce coût comporte les couts d'achat des matières premières et des matières consommées ainsi que les autres couts directs et indirectes de production, y compris les frais financiers.
- La provision sur stocks porte sur le stock de PDR qui contient un stock à faible rotation et se rattachant à des produits au paravent commercialisés par la société.

3.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 22 366 759 DT au 31 décembre 2020 contre un solde net de 25 643 189 DT au 31 décembre 2019. Cette rubrique est détaillée comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Clients	16 806 728	18 374 671
Clients, impayés et douteux	10 808 943	11 012 236
Clients, effets à recevoir	605 284	326 009
S-Total	28 220 955	29 712 915
Provision pour dépréciation clients	-5 854 196	-4 069 726
Total	22 366 759	25 643 189

- Les comptes « Clients douteux et impayés » totalisent au 31 Décembre 2020 un montant de 10808 943DT provisionné à concurrence de 5 854 196DT. Ces créances proviennent essentiellement des effets et chèques impayés, des clients douteux et des clients contentieux.
 - Les effets et chèques impayés à la clôture de l'exercice ne font pas l'objet des provisions. Ces créances sont, généralement, réglées au cours de l'exercice suivant.
 - La provision couvre les clients douteux et les clients contentieux déduction faite des créances couvertes par des hypothèques et garanties réelles reçues par la société, sont provisionnés en respect d'une politique de provision et de reclassement des clients fixée par la société.
- Le poste « Clients et comptes rattachés » totalise un solde brut de 28 220 955DT au 31 décembre 2020 Ces créances proviennent, pour environ de 8 018 187 DT soit 28%de la société « HMT », de 8 212 659 DT soit 29% de la société « SOGES » et de 3 878 498 DT soit 13% des autres sociétés du groupe.
- Nous n'avons pas reçu de confirmation de solde de la part des clients de la société. De ce fait, nous n'avons pas été en mesure de confirmer les soldes s'y rattachant. Nos travaux d'audit se sont limités aux documents mis à notre disposition par la société.

3.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants enregistrent un solde de 25 221 925 DT au 31 Décembre 2020 contre un solde de 24 379 935DT au 31 Décembre 2019, et sont détaillés comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Débiteurs Divers	16 885 477	16 068 471
Etat, impôts sur les bénéfiques à reporter	5 199 383	5 069 074
Créances sur cessions d'immobilisation	2 761 000	2 809 000
Charges constatées d'avance	196 741	337 042
Etat, report de TVA	170 943	0
Avance personnel	8 381	20 468
Compte d'attente à Régulariser Actif	0	63 370
Produits à recevoir	0	11 189
TVA à régulariser	0	1 321
Compte courant	0	0
S-Total	25 221 925	24 379 935
Moins : provisions autres actifs courants	0	0
Total	25 221 925	24 379 935

- Le solde du compte « Débiteurs divers » correspond principalement au compte courant débiteur avec la société HMT à hauteur de 16 394 340 DT.Ce solde devra être compensé en contre partie de deux biens immobiliers objet d'une promesse de vente.
- Le solde du compte « Créances sur cession d'immobilisations » correspond essentiellement à la valeur de cessions des titres de la société « HMT ».

3.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités accusent un solde de 405 346 DT au 31 décembre 2020 contre un solde de 1 122 728 DT au 31 décembre 2019, et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Banques*	375 395	1 117 372
Chèques et effets à l'encaissement	29 138	3 233
Caisse	812	2 124
Total	405 346	1 122 728

3.8. Capitaux propres

Les capitaux propres présentent un solde de <23 766 897 DT> au 31 décembre 2020. Le tableau de variation des capitaux propres se détaille comme suit :

	<i>(En TND)</i>					
<i>(En TND)</i>	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Résultat reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2019	20 575 112	890 190	8 720 224	-19 828 538	-17 812 055	-7 455 068
Résultat reportés				-17 812 055	17 812 055	0
Résultat de l'exercice 2020					-16 311 830	-16 311 830
Capitaux propres au 31 décembre 2020	20 575 112	890 190	8 720 224	-37 640 593	-16 311 830	-23 766 897

Il est à noter que :

- La variation du compte « Résultats Reportés » correspond à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 conformément à la décision de l'AGO du 05 février 2021.
- En raison des pertes enregistrées, les fonds propres de la société sont devenus en deçà de la moitié de son capital depuis 31 décembre 2019 et qu'en application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, le conseil d'administration de la société devrait provoquer dans un délai de quatre mois de l'approbation des comptes, une réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de se prononcer, s'il y a lieu, sur la dissolution de la société. Si la dissolution n'est pas décidée, la société est tenue, au plus tard à la clôture de l'exercice suivant, de réduire ou d'augmenter son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes.

3.9. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilés accusent un solde de 57 645 747DT au 31 décembre 2020 contre un solde de 61 455 735DT au 31 décembre 2019.

Les emprunts à long terme se détaillent comme suit :

(En TND)	Montant du Crédit	Encours au 31 décembre 2019	Règlement suite a consolidation	Encaissements 2020	Reclassements à court terme 2020	Encours au 31 décembre 2020 -16
BIAT	20 670 000	20 670 000	0		0	20 670 000
BNA	13 504 000	13 504 000	0		0	13 504 000
STB	8 025 000	8 025 000	0		250 781	7 774 219
BTE	6 500 000	6 170 019	0		1 411 718	4 758 301
BTL	4 400 000	4 400 000	0		0	4 400 000
BTK	2 800 000	2 800 000	0		380 424	2 419 576
ATB	1 500 000		0	1 500 000	0	1 500 000
ATTIJARI BANQUE	1 813 000		0	1 629 612	778 615	850 997
BNA	3 500 000	1 050 000	0		350 000	700 000
TSB	2 400 000	1 200 000	0		600 000	600 000
AMEN BANQUE	5 000 000	875 000	0		500 000	375 000
BTE	1 850 000	411 925	0		318 271	93 655
ATTIJARI BANQUE	1 813 000	1 443 564	1 443 564		0	0
ATB	1 135 500	615 063	615 063		0	0
ATTIJARI BANQUE	2 655 000	291 164	291 164		0	0
Total	77 565 500	61 455 735	2 349 791	3 129 612	4 589 810	57 645 747

3.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés accusent un solde de 11 162 117 DT au 31 décembre 2020 contre 8 390 225 DT au 31 décembre 2019, et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Fournisseurs d'exploitation	9 220 267	6 344 719
Fournisseurs étrangers	5 995 286	3 959 932
Fournisseurs, factures non parvenues	1 374 628	564 052
Fournisseurs, effets à payer	575 421	1 132 496
Fournisseurs débiteurs	-6 003 485	-3 610 973
Total	11 162 117	8 390 225

Il est à noter que :

- Les fournisseurs ordinaires présentent un solde de 9 220 267DT au 31 décembre 2020. Ces dettes proviennent essentiellement des soldes avec les sociétés de groupe de 1 819 053 DT soit (20%) et avec société hors groupe de 7 401 214 DT soit (80%).
- Les fournisseurs étrangers ont fait l'objet d'une actualisation au cours de change du 31 décembre 2020 et les différences de change dégagées sont rapportées au résultat de l'exercice parmi les charges financières nettes. Le solde actualisé des fournisseurs étrangers totalise au 31 décembre 2020 un montant de 5 995 286 DT.
- Nous n'avons pas reçu de confirmation de solde de la part des fournisseurs de la société. De ce fait, nous n'étions pas en mesure de confirmer les soldes s'y rattachant. Nos travaux d'audit se sont limités aux documents mis à notre disposition par la société.

3.11. Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent un solde de 19 591 410 DT au 31 décembre 2020 contre un solde de 14 612 064 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Créditeurs divers	16 163 940	11 552 216
Obligations cautionnées	1 647 760	1 587 844
Autres charges à payer	1 025 739	717 161
Etat, Retenue à la source	256 736	181 266
Personnel rémunérations dues	178 377	200 762
CNSS, cotisations à payer	159 385	115 407
Autres droits et taxes à payer	110 402	171 625
Compte d'attente à Régulariser passif	49 071	49 071
TVA à payer	0	36 712
Total	19 591 410	14 612 064

Il est à noter que :

- Le solde du compte « Crédeurs Divers » totalisant un solde de 16 163 940DT correspond à :
 - Un impôt dû payable à court terme suite à l'accord de rééchelonnement avec l'administration fiscale en 2019, majorée des dettes fiscales ultérieures, pour un montant de 14 070 546 DT.
 - Des billets de trésorerie reçus auprès BTE & STUSID pour un montant de 1 500 000 DT à échéance 2021,
 - Une provision pour risque fiscal de 593 394 DT correspond des pénalités sur redressement fiscale et taxe énergétique.
- Le solde du compte « Obligations cautionnées » totalisant 1 647 760 DT correspond à des obligations de 1 202 880 DT échues en 2021 et des chèques certifiés pour un montant égal à 444 879 DT.

3.12. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers accusent un solde de 36 371 873 DT au 31 décembre 2020 contre un solde de 25 404 865DT au 31 décembre 2019, et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Banque	10 549 791	8 600 684
Échéance à moins d'un an sur emprunts	8 692 724	5 491 144
Financement de stock	4 310 000	4 310 000
Intérêts courus	8 472 707	3 220 848
Financement en devises	2 625 412	2 716 462
Découvert mobilisé	1 347 602	750 000
Avances sur factures *	373 636	315 728
Total	36 371 873	25 404 866

**Les avances sur factures correspondent à des avances accordées par certaines banques sur les factures de ventes au nom des grandes surfaces.*

4. Notes détaillées de l'état de résultat

4.1. Revenus

Les revenus de l'exercice 2020 s'élèvent à 6 838 361 DT contre 9 444 246 DT durant l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Revenus	6 586 107	9 154 005
Produits des activités annexes	252 253	240 241
Travaux SAV	0	50 000
Total	6 838 361	9 444 246

4.2. Variation des stocks produits finis

La variation des stocks produits finis de l'exercice 2020 s'élèvent à 304 358DT contre <422 123>DT durant l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Variations des stocks produits finis & en-cours	304 358	-422 123
Total	304 358	-422 123

4.3. Achats de marchandises consommés

Les achats de marchandises consommés de l'exercice 2020 s'élèvent à 1907 503DT contre 907 137 DT durant l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Achats de marchandises	1 888 688	552 222
Variation des stocks de Marchandises	18 815	354 916
Total	1 907 503	907 137

4.4. Autres approvisionnements consommés

Les autres approvisionnements consommés de l'exercice 2020 s'élèvent à 3 246 206 DT contre 7 059 404DT durant l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Achat matières premières étrangères	2 360 512	3 782 727
Frais sur achat	1 110 330	1 378 595
Autres achats non stockés de matière et fourniture	228 986	288 089
Variation stock pièces de rechange	48 603	21 308
Achat matières et fournitures consommables	24 922	36 437
Achat matières premières locales	72	136 349
Variation stock Matière premières	-527 218	1 415 899
Total	3 246 206	7 059 404

4.5. Charges de personnel

Les charges de personnel de l'exercice 2020 s'élèvent à 1 744 820DT contre 2 275 380DT durant l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Salaires	1 424 364	1 978 345
Charges sociales légales	313 627	292 292
Aut. Charges de personnel et aut charges sociales	6 829	4 744
Total	1 744 820	2 275 380

4.6. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice 2020 s'élèvent à 3 929 718 DT contre 5 099 732 DT durant l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Dotations pour prov pour dépréciation créances douteuses	1 784 470	564 912
Dotations pour prov pour comptes débiteurs	1 362 774	2 213 836
Dotations aux amort des immob Corporelles	742 178	1 361 506
Dotations aux amort des immob Incorporelles	1 525	455 172
Dotations aux résorptions des charges à répartir	42 667	0
Reprise sur Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	-3 895	-10 966
Dotations pour prov pour risques et charges	0	591 295
Reprise sur Provisions Sur Créances Douteuses	0	-76 023
Total	3 929 718	5 099 732

4.7. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2020 s'élèvent à 2 393 297 DT contre 3 561 886 DT durant l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Services bancaires assimilés	609 394	887 600
Personnel extérieur à l'entreprise	455 937	992 924
Charges locatives	441 398	441 438
Honoraires	306 009	400 423
Publicité et publications	195 957	256 848
Etudes et recherche	162 167	229 826
Prime d'assurance	106 569	247 382
Entretien et réparation	73 610	152 233
Impôts et taxes et versements assimilés	68 500	227 835
Frais postaux et frais de télécommunications	50 391	101 445
Frais de transport	39 200	25 794
Voyage et déplacement	13 072	65 081
Transferts de charges	-128 906	-466 943
Total	2 393 297	3 561 886

4.8. Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice 2020 s'élèvent à 9 827 374DT contre 9 551 086DT durant l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Charges financières	10 056 069	10 001 999
Produits financiers	-228 695	-450 913
Total	9 827 374	9 551 086

4.9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2020 s'élèvent à 520 006DT contre 807 106DT durant l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Produit sur cession d'immobilisation	519 832	768 589
Gains exceptionnels	174	38 517
Total	520 006	807 106

4.10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2020 s'élèvent à 298 525DT contre 7 250 DT durant l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Pertes exceptionnelles	298 525	7 250
Total	298 525	7 250

5. Notes détaillées de l'état des flux de trésorerie

5.1. Dotations aux amortissements et aux provisions

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 décembre 2019
Dotations pour prov pour dépré créances douteuses	1 784 470	564 912
Dotations pour prov pour comptes débiteurs	1 362 774	2 213 836
Dotations aux amort des immob Corporelles	742 178	1 361 506
Dotations aux résorptions des charges à répartir	42 667	0
Dotations aux amort des immob Incorporelles	1 525	455 172
Dotations pour prov pour risques et charges	0	591 295
Total	3 933 613	5 186 721

5.2. Reprises sur amortissements et aux provisions

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 décembre 2019
Reprise sur Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	-3 895	-10 966
Reprise sur Provisions Sur Créances Douteuses	0	-76 023
Total	-3 895	-86 989

5.3. Variation de stocks

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 décembre 2019
Variations des stocks produits finis & en-cours	304 358	-422 123
Variation stock pièces de rechange	48 603	21 308
Variation des stocks de Marchandises	18 815	354 916
Variation stock Matière premières	-527 218	1 415 899
Total	-155 442	1 370 000

5.4. Variation des créances

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 décembre 2019
Variation clients	1 567 943	19 925 073
Variation clients-effets à recevoir	203 293	513 592
Variation clients-Effets impayés	-279 275	-2 121 726
Total	1 491 960	18 316 939

5.5. Variations des autres actifs courants

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 décembre 2019
Variation Charges Constatées d'Avance	140 301	168 020
Variation Compte d'Attente à Régulariser Actif	23 117	16 264
Variation créances sur cession d'immobilisations	16 000	2 000
Variation Avances & Acomptes au Personnel	7 665	6 345
Variation T.V.A à Régulariser	1 321	-1 321
Variation État, Impôts sur les Bénéfices à Reporter	-130 309	-221 029
Variation TVA à Reporter	-170 943	0
Variation Débiteurs Divers	-817 007	-9 207 950
Variation Associés Opérations sur le Capital	0	12 000 000
Variation Produits à Recevoir	0	266 032
Total	-929 856	3 028 362

5.6. Variation des fournisseurs et dettes assimilés

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 décembre 2019
Variation Fournisseurs Locaux	2 875 548	2 664 977
Variation Fournisseurs Étrangers	2 035 355	1 446 734
Créditeurs Divers	946 492	-331 987
Variation Fournisseurs d'exploitation Factures Non Parvenues	810 576	163 830
Variation Charges à Payer	283 864	-203 973
Variation Obligations Cautionnées	59 916	963 174
Variation C.N.S.S et cotisations à payer	43 978	-3 068
Variation État, Retenue à la Source	18 469	77 716
Variation État, Autres Taxes à Payer	-4 222	-341 181
Variation Rémunérations Dues Au Personnel	-22 385	32 029
Variation, TVA à Payer	-36 712	-2 203 693
Variation Effets à Payer	-557 075	-273 260
Variation Fournisseurs d'exploitation Débiteurs	-2 513 622	-2 431 038
Compte d'attente à Régulariser passif	0	49 071
Total	3 940 181	-390 669

5.7. Autres produits non encaissables

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 décembre 2019
Produit sur cession d'immobilisation	-908 508	-740 514
Total	-908 508	-740 514

5.8. Autres Charges non encaissables

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 décembre 2019
Perte sur Titres de Participations	298 170	0
Pertes sur cessions d'immobilisations	0	0
Total	298 170	0

5.9. Intérêts sur emprunts

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 décembre 2019
Intérêt sur emprunts	6 568 059	5 450 839
Total	6 568 059	5 450 839

5.10. Décaissement provenant des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 décembre 2019
Variation Immobilisations Corporelles & Incorporelles	-108 164	-129 522
Total	-108 164	-129 522

5.11. Encaissement provenant des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 décembre 2019
Cession Matériel de Transport (Valeur Cession)	914 340	516 285
Total	914 340	516 285

5.12. Décaissement provenant des acquisitions d'immobilisations financières

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 décembre 2019
Décaissements provenant des Prêts au Personnel	-112 940	-143 746
Variation titres de participations	0	-21 375 480
Total	-112 940	-21 519 226

5.13. Encaissement provenant des cessions d'immobilisations financières

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 décembre 2019
Encaissements provenant des Prêts au Personnel	77 969	267 891
Variation titres de participations	0	662 500
Total	77 969	930 391

5.14. Encaissement provenant des emprunts

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 décembre 2019
Encaissements provenant des emprunts	1 500 000	32 918 500
Total	1 500 000	32 918 500

5.15. Remboursement d'emprunts

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 décembre 2019
Remboursement Principal Emprunt	-2 108 409	-22 593 889
Total	-2 108 409	-22 593 889

5.16. Paiement d'intérêts sur emprunts

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 décembre 2019
Intérêts sur Emprunts	-6 568 059	-5 450 839
Total	-6 568 059	-5 450 839

5.17. Trésorerie au début de l'exercice

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 décembre 2019
Liquidités & Equivalents en Liquidités	1 122 728	1 048 638
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	-19 913 722	-18 833 965
Total	-18 790 993	-17 785 327

5.18. Trésorerie à la clôture de l'exercice

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 décembre 2019
Liquidités & Equivalents en Liquidités	405 346	1 122 728
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	-27 679 149	-19 913 722
Total	-27 273 803	-18 790 993

6. Soldes intermédiaires de gestion

PRODUITS	2020	CHARGES	2020	Soldes	2020
Ventes de marchandises & autres produits d'exploitation	2 294 531	Coût d'achat des marchandises vendues	1 907 503	Marge Commerciale	387 028
Revenus	4 543 830	Déstockage de production	-304 358	Production	4 239 471
Production	4 239 471	Achats consommés	3 246 206	Marge sur coût matières	993 265
Marge Commerciale	387 028				
Marge sur coût matières	993 265	Autres charges externes	2 453 703		
TOTAL	1 380 294	TOTAL	2 453 703	Valeur Ajoutée Brute	-1 073 409
		Impôts & Taxes	68 500		
		Charges de personnel	1 744 820		
Valeur Ajoutée Brute	-1 073 409	TOTAL	1 813 320	Excédent brut d'exploitation	-2 886 729
Excédent brut d'exploitation	-2 886 729	Autres charges ordinaires	312 555		
Transfert de charge	128 906	Charges financières	10 201 538		
Autres produits ordinaires	520 006	Dotations aux amortissements & aux provisions	3 929 718		
Produits financiers	388 194	Impôt sur le résultat	18 396		
TOTAL	-1 849 623	TOTAL	14 462 207	Résultat Net	-16 311 830

7. Tableau de passage

Le tableau de Passage des charges par nature aux charges par destination conformément à l'annexe 7 du NC01 norme générale se présente comme suit :

Désignation	Total	Coûts des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Autres approvisionnements consommés	3 246 206	3 174 572	29 518	25 700	16 416
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 061 285	217 004	108 287	414 517	1 321 478
Autres charges d'exploitation	2 521 297	620 806	455 159	765 812	679 520
Charges de personnel	1 744 820	885 673	343 969	391 391	123 787
Achats de marchandises consommées	1 907 503	1 907 503	0	0	0
Variations des stocks produits finis & en-cours	304 358	304 358	0	0	0
Total	11 785 469	7 109 916	936 933	1 597 420	2 141 200

8. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

(En TND)	31-déc-20
Escompte commercial	2 014 835
Obligations cautionnées	1 202 880
Caution sur marché	86 863
Total	3 304 577

Les garanties bancaires accordées sont :

- Hypothèque sur les terrains et les constructions ainsi que le nantissement du fonds de commerce de la société au profit de différentes banques en contrepartie des crédits reçus.
- Caution solidaire au profit des sociétés HMT et SOGES pour leurs engagements avec certaines banques.
- Caution solidaire au profit des sociétés HHW SA sur ses crédits de consolidation.

9. Informations sur les parties liées

9.1 Chiffre d'affaires réalisé par ELECTROSTAR avec les sociétés du groupe ELECTROSTAR :

- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires de 1 067 273 DT avec la société SOGES (société de commerce en détail) ;
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires 489700 DT avec la société HHW SA.
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires 23 654 DT avec la société ELECTROLAND.
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires 5 833 DT avec la société 3 STAR.
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires 2 855 DT avec la société CLIMATECH.
-

9.2 Les produits des activités connexes et divers réalisés avec les sociétés du groupe ELECTROSTAR

- La société Electrostar a facturé à SOGES et ELECTROLAND leurs quotes parts dans ses locaux pour les montants respectifs de 178 251 DT et 67 077 DT.
- La société ELECTROSTAR a facturé 468 562 DT correspondant à la quote part de HHW dans la mise à disposition d'employés et frais d'assemblage.
- La société HHW a facturé 25 679 DT correspondant à la quote part de ELECTROSTAR dans la mise à disposition d'employés et frais d'assemblage.
- La société ELECTROSTAR a facturé 127 923 DT correspondant à la quote part de SAVIE dans la location du local, consommation carburant et pièce de rechanges.

9.3 Achats matières premiers et marchandises locaux auprès de société du groupe :

- La société ELECTROSTAR a effectué des achats de marchandises auprès de la société HMT pour un montant global de 1 299 433 DT
- La société ELECTROSTAR a effectué des achats de marchandises auprès de la société HHW SA pour un montant global de 589 255 DT

9.4 Prestations de services fournies par les sociétés du groupe ELECTROSTAR :

- Prestatic a fourni des prestations de services à la société ELECTROSTAR pour un montant de 36 000 DT ;

- HHW SA a fourni des prestations de services à la société ELECTROSTAR pour un montant de 3 877 DT ;
- La société HHW a facturé 95 284 DT correspondant à la quote part d'ELECTROSTAR dans la location d'entrepôt.
- La société HHW a facturé 9 167 DT correspondant à la quote part d'ELECTROSTAR dans le prime d'assurance sur location et logistique.
- La société HHW a facturé des intérêts de 168 000 DT sur prêt accordé au profit société ELECTROSTAR

9.5 Les créances commerciales avec les sociétés du groupe ELECTROSTAR

- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 8 212 659 DT envers la société SOGES (société de commerce en détail) ;
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 8 018 187 DT envers la société HMT (société de commerce en détail) ;
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 1 473 339 DT envers la société ELECTROLAND.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 1 380 528 DT envers la société SAVIE.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 592 403 DT envers la société CLIMATECH.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 432 228 DT envers la société STE PROMOTION IMMOBILIERE BERGES SOUKRA.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 261 DT envers la société l’Affiche Tunisienne.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 12 829 DT envers la société STE LA MAGHREBINE D'EQUIPEMENTS MED.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales créditrices de 18 545 DT envers la société HHW trading.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales créditrices de 582137 DT envers la société 3Star.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales créditrices de 904 970 DT envers la société HHW.

9.6 Les dettes commerciales envers les sociétés du groupe ELECTROSTAR au 31/12/2020

- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 850017 DT envers la société HHW
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 600 433 DT envers la société SAVIE.
- La société é ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 260 307 DT envers la société ELECTROLAND.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 303 829 DT envers la société HMT.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales 180 535 DT envers la société Immobilière Sidi Abdelhamid.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 138 544 DT envers la société HHW TRADING.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales 62 592 DT envers la société Immobilière MANAR.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 58 089DT envers la société LA MAGHREBINE D'EQUIPEMENTS MED
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 28 548 DT envers la société WIDED SERVICES.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 40 841 DT envers la société Prestatic
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 18 024 DT envers la société CLIMATECH (Climatisation centrale).
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 15530 DT envers la société 3STAR

- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales débiteur de 121 315 DT envers société l’Affiche Tunisienne
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales débiteur de 86 080 DT envers SOGES.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales débiteur de 28 451 DT envers la société Sidi salem.

9.7 Comptes courants avec les sociétés du groupe

- La société ELECTROSTAR dispose d’un compte courant débiteur de 18 923 340 DT envers la société HMT.
- La société ELECTROSTAR dispose d’un compte courant débiteur de 77 656 DT envers la société SAVIE.
- La société ELECTROSTAR dispose d’un compte courant débiteur de 206 724 DT envers la société ELECTROLAND
- La société ELECTROSTAR dispose d’un compte courant débiteur de 6 000 DT envers la société F.H services
- La société ELECTROSTAR dispose d’un compte courant débiteur de 375 DT envers la société CLIMATECH
- La société ELECTROSTAR dispose d’un compte courant créditeur de 9 234 DT envers la société 3STAR
- La société ELECTROSTAR dispose d’un compte courant créditeur de 16 058 DT envers la société RANDA
- La société ELECTROSTAR dispose d’un compte courant créditeur de 102412 DT envers la société HHW
- La société ELECTROSTAR dispose d’un compte courant créditeur de 208 835 DT envers la société SOGES
- La société ELECTROSTAR dispose d’un compte courant créditeur de 500 DT envers la société HHW trading.
- La société ELECTROSTAR dispose d’un compte courant créditeur de 36 000 DT envers la société Pestatic.

9.8 Acquisition et cessions d’immobilisations avec des sociétés du groupe :

- La société ELECTROSTAR a cédé des matériaux de transports au profit de la société 3STAR pour un montant de 526 000 DT.

9.9 Garanties, sûretés réelles et cautions accordées et reçues avec les sociétés du groupe

- La société Electrostar a accordé des garanties au profit des sociétés HMT et SOGES pour leurs engagements avec certaines banques.
- La société Electrostar a accordé des garanties au profit de la société HHW SA sur ses crédits de consolidation.
- La société Electrostar a reçu des garanties de la part des sociétés HMT et Agrindus.

9.10 Obligations et engagements de la société ELECTROSTAR envers les dirigeants

Au cours de l’exercice 2020, ELECTROSTAR a alloué à la Direction Générale de la société les rémunérations suivantes :

- La rémunération de la Directrice Générale de la société ELECTROSTAR s’élève à 53 991 DT pour le salaire brut et charges patronales.

La Directrice Générale bénéficie des avantages en nature liés à sa fonction (téléphone, voiture et charges connexes).

10. Événements postérieurs à la date de clôture :

Les évènements postérieurs à la date de clôture se présentent comme suit :

- A défaut de mise en place du protocole d'accord avec les banques constituant le pool bancaire, l'incertitude liée à la continuité d'exploitation de la société Electrostar sera significative. En cas de persistance des difficultés financières, les états financiers futurs de la société Electrostar devront être établis selon l'hypothèse de la valeur liquidative au lieu et place de l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Ainsi, la société Electrostar sera appelée à revaloriser ses actifs sur la base de leur valeur de réalisation.
- Dans le cadre de nos diligences, nous avons demandé des éclaircissements conformément à l'article 420 du code de commerce tel qu'ajouté par la Loi n°2016 – 36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives. Ces éclaircissements se rapportent au dénouement du protocole d'accord avec les banques constituant le pool bancaire, ainsi que les actions futures à entreprendre pour redresser la situation de la société Electrostar.
- Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'administration en date du **01 août 2022** et ne reflètent pas de ce fait les événements postérieurs à cette date.

SOCIETE ELECTROSTAR SA
Rapport Général du commissaire aux comptes
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « ELECTROSTAR SA »,

I. Rapport sur l'audit des États Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 31 Août 2018, nous avons effectué l'audit des États Financiers de la société « ELECTROSTAR SA », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces États Financiers font ressortir des capitaux propres négatifs de <23 766 897>DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à <16 311 830>DT.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des points soulevés dans la section « fondement de l'opinion avec réserves », les États Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Suite aux diligences d'audit effectuées, nous soulevons les réserves suivantes :

- La société du groupe « SOGES », dont la société « Electrostar SA » détient une participation de 8 800 000 DT présente une situation nette négative, telle que figure au niveau des états financiers avant audit de ladite société. Tenant compte du ralentissement d'activité de l'ensemble des sociétés du groupe, dont notamment la société SOGES, nous estimons que ces titres de participation devraient être provisionnés.
- La société Electrostar détient des participations dans les sociétés HHW SA, détentrice de la marque HAIER, et des parts sociales dans la société 3Stars Sarl, qui a détenu la marque SAMSUNG, pour une valeur respective de 4 802 415 DT et 1 000 000 DT, lui conférant une détention dans leur capital respectif de 64.90% et 99.87%. Tenant compte du ralentissement d'activité de l'ensemble des sociétés du groupe, nous estimons que ces titres de participation devraient être provisionnés.
- L'affaire relative au redressement fiscal se rapportant aux exercices 2006 à 2011 et pour un montant de 9 610 623 DT lié à la taxe énergétique, la TVA et les droits de consommation se rattachant à cette taxe demeure en cours. Les jugements du tribunal de 1^{ère} instance rendus le 6 mai 2015 au profit de la société « Electrostar SA » ont fait l'objet d'appels par l'administration fiscale en date du 9 décembre 2015. Ces appels sont reportés pour la date du 17 mai 2017 pour le jugement de première instance n° 6183 et pour la date du 28 juin 2017 pour le jugement de première instance n° 5479.

Les jugements de première instance n°6183 (jugement n°87656) et n°5479 (jugement n°86975) ont été rejetés par la cour d'appel, confirmant ainsi la taxation d'office à l'encontre de la société « Electrostar SA » pour les montants respectifs de 6 446 776 DT et 3 163 848 DT.

L'administration fiscale a signifié à la société Electrostar, en date du 10 Janvier 2019, le jugement d'appel relatif au jugement n°87656 uniquement et portant sur un montant de taxation de 6 446 776 DT. Le deuxième jugement relatif à l'affaire n°5479 (jugement n°86975), et portant sur un montant de taxation de 3 163 848 DT, n'a pas été encore signifié à la date de la signature de notre rapport sur la base des informations mises à notre disposition.

La société Electrostar a effectué un pourvoi en cassation en février 2019. Elle a également effectué une demande auprès du tribunal administratif, en février 2019, pour suspendre l'exécution du jugement d'appel n°87656.

Nous ne pouvons pas nous prononcer sur le sort de ces deux redressements. Toutefois, et par mesure de prudence, la société devrait constituer les provisions nécessaires.

- Le redressement fiscal relatif aux exercices 2012 et 2013 notifié à la société « Electrostar SA » en date du 29 juin 2015 dégage un montant en principal de 9 146 116 DT, dont 8 334 423 DT relatif à la taxe énergétique et la TVA y rattachée.

Un arrangement partiel se rapportant aux divers droits et taxes, autre que ceux se rattachant à la taxe énergétique, est conclu entre la société « Electrostar SA » et l'administration fiscale. Le dit arrangement porte sur une taxation, en principal, de 477 875 DT. Ce montant est constaté parmi les autres pertes ordinaires au 31 Décembre 2017.

Les éléments de redressement se rattachant à la taxe énergétique ont fait l'objet d'une affaire en justice. La première audience a été fixée pour le 04 octobre 2017. Le jugement de première instance n°7683 a été rendu au profit de la société Electrostar en date du 20 Février 2019. L'administration fiscale a interjeté appel en date du 03 Juin 2019 sous le numéro 40869.

En date du 15 Juillet 2020, la cours d'appel a rejeté le jugement de première instance confirmant ainsi la taxation d'office à l'encontre de la société « Electrostar ». Ce jugement a été notifié en novembre 2020.

La société Electrostar a effectué un pourvoi en cassation en janvier 2021. Elle a également effectué une demande auprès du tribunal administratif, en janvier 2021, pour suspendre l'exécution du jugement d'appel n°40869.

Nous ne pouvons pas nous prononcer sur le sort de ce redressement. Toutefois, et par mesure de prudence, la société devrait constituer les provisions nécessaires.

A la date de la signature de notre rapport, nous n'avons pas obtenu la confirmation auprès de l'avocat en charge des affaires relatives à la taxe énergétique.

- En date du 24 Avril 2019, la société SOGES a couvert partiellement sa dette par la cession de sa participation dans la société AGRINDUS détenant un terrain d'une valeur de 21 375 480 DT. Le dit terrain a fait l'objet d'une expertise en date du 19 Avril 2019. A la date de clôture de l'exercice 2020, ces titres de participation n'ont pas fait l'objet d'une actualisation et ce conformément à la norme NC 7 relative aux placements et nous n'avons pas obtenu les états financiers de ladite société arrêtés à cette date. Ainsi nous ne pouvons pas nous prononcer sur la valeur de ces titres.

L'acquisition des titres de participation, objet du terrain, a pour finalité la compensation partielle de la créance de la société Electrostar envers la société SOGES.

Le restant dû de la créance au 31 décembre 2020 s'élève à 8 089 904 DT. La société Electrostar devra constituer une provision d'équivalent montant.

- La créance globale de la société Electrostar envers la société HMT porte sur un montant global de 26 637 698 DT au 31 décembre 2020. Cette créance sera compensée partiellement moyennant l'acquisition de deux biens immobiliers propriétés de la société HMT, objet du titre foncier n°78343 et du titre foncier n°85486, évalués à concurrence de 10 000 000 DT et 9 750 000 DT, respectivement, suite à une expertise en date du 11 Novembre 2018, sur demande de la STB.

Une promesse de vente en date du 26 Avril 2019 a été signée entre la société Electrostar et la société HMT et portant sur l'ensemble des biens immobiliers précités. A ce jour, cette promesse de vente n'a pas été encore réalisée au profit de la société Electrostar et que ces deux biens immobiliers n'ont pas fait l'objet d'une évaluation récente. Nous ne pouvons pas nous prononcer sur les valeurs retenues.

Le restant dû de la créance au 31 décembre 2020, tenant compte de la valorisation des biens immobiliers objet de la promesse de vente, s'élève à 6 887 698 DT. La société Electrostar devra constituer une provision d'équivalent montant.

- La société Electrostar détient diverses créances envers les autres sociétés du groupe pour un montant net de 3 206 462 DT en date du 31 décembre 2020. La société Electrostar devra constituer une provision d'équivalent montant.
- Les créances clients, autre que les sociétés du groupe, présentent un solde brut de 9 567 082 DT au 31 décembre 2020, provisionnées à concurrence de 5 375 359 DT, soit un solde net non encore provisionné de 4 191 723 DT.
Selon la politique de provision de la société, ces créances non provisionnées sont généralement couvertes par des hypothèques et garanties réelles reçues par la société et que des actions en justices sont encourus.
Nous ne pouvons pas nous prononcer sur la possibilité de recouvrement de ces créances à travers les voies judiciaires et/ou la mise en exécution des garanties.
A noter que nous n'avons pas obtenu de confirmation de la part des avocats chargés des affaires en contentieux, ni une confirmation de solde de la part des clients en question.
- Le stock de pièces de rechange accuse un solde net de 1 177 240 DT. Ce stock est à faible rotation et se rattachant à des produits commercialisés au paravent par la société.
La société devra revoir la provision déjà constituée tenant compte de l'obsolescence de ce stock.
- Une avance sur acquisition d'immobilisation de l'ordre de 850 000 DT a été accordée par Electrostar à la suite de signature d'une promesse de vente qui finalement n'a pas eu lieu. Malgré que la société Electrostar a obtenu un jugement définitif en sa faveur, elle n'arrive pas à récupérer sa créance.
Une provision couvrant cette avance devra être constituée.
- Nous n'avons pas obtenu de confirmation auprès des banques, avocats, clients et fournisseurs, à la suite des lettres que nous leurs avons adressées, à l'exception de la STB qui a confirmé, en septembre 2021, que le dossier de restructuration est en cours d'étude en coordination avec la banque chef de file.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

3. Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons votre attention sur la note 2 aux états financiers qui souligne l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute sur la capacité de la société à poursuivre son activité. Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

Les éléments constituant notre base d'évaluation de l'incertitude liée à la continuité d'exploitation se présentent comme suit :

- La société Electrostar a réalisé une perte de <18 845 870>DT durant l'exercice 2018, suivie d'une perte de <17 812 055>DT durant l'exercice 2019 et d'une perte de <16 311 830> DT durant l'exercice 2020, soit une perte cumulée sur les trois derniers exercices de <52 969 755>DT, ramenant, ainsi, les capitaux propres à un montant négatif de <23 766 897>DT.
- Le chiffre d'affaires continue sa baisse en passant de 37 585 378 DT en 2018 à 9 444 246 DT en 2019 et 6 838 361 DT en 2020. Cette baisse est expliquée principalement par un accès limité aux financements du cycle d'exploitation
- Les engagements bancaires de la société Electrostar s'élèvent à 103 021 001 DT (compte tenu des engagements hors bilan)

- Retard dans la mise en application du protocole de restructuration signé avec les banques depuis septembre 2020

Nous vous rappelons que la société a signé en septembre 2020 un protocole d'accord pour la restructuration de ses dettes bancaires et la consolidation de sa situation financière avec le pool bancaire composé de la BNA, BIAT, BTE et STB. Les engagements d'ELECTROSTAR avec ce pool bancaire représentent 74% du total des engagements de la société Electrostar dans le système bancaire. Le plan de redressement convenu prévoit un déploiement en trois phases :

- Phase 1 : Effort groupe Hachicha
 - o Augmentation du capital de la société Electrostar ;
 - o Cession d'actifs immobiliers non nécessaires à l'exploitation ;
- Phase 2 : Redimensionnement de la dette
 - o Conversion d'une partie de la dette bancaire en capital et compte courant actionnaires ;
 - o Consolidation des dettes moyennant la mise en place de crédit à moyen et long terme sur une période de 15 ans dont deux années de grâce en principal et une année en intérêt ;
- Phase 3 : Nouvelles lignes de gestion
 - o Mise en place de nouvelles lignes de gestion à obtenir auprès du pool bancaire.

A noter que ce protocole demeure, à la date du présent rapport, encore en phase de négociation avec les banques quant aux modalités de mise en application. Le retard de concrétisation et de mise en place de ce protocole a accentué les difficultés reconnues par la société.

A cet effet, nous avons demandé des éclaircissements auprès de la direction générale, conformément à l'article 420 du code de commerce tel qu'ajouté par la Loi n°2016 – 36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives, sur le dénouement de ce protocole, ainsi que les actions futures à entreprendre pour redresser la situation.

La réponse de la direction générale, appuyée par le conseil d'administration, confirme que les négociations avec les banques sont encore en cours et qu'aucun rejet ne leur a été adressé.

Le conseil d'administration, réuni à cet effet, s'est engagé de mettre à la disposition de la direction générale les moyens nécessaires pour la concrétisation du protocole et sa mise en place dans les meilleurs délais.

A défaut de mise en place de ce protocole, l'incertitude liée à la continuité d'exploitation de la société Electrostar sera significative.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des États Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous n'avons pas soulevé des questions clés de l'audit à communiquer dans notre rapport.

5. Observations

Nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- La société Electrostar a bénéficié de l'amnistie prévue par la loi des finances 2019. En effet, un arrangement a été conclu entre la société Electrostar et l'administration fiscale (DGE) en date du 01 Avril 2019 portant sur les éléments suivants :
 - o La dette fiscale objet de l'arrangement porte uniquement sur les dettes dues provenant des déclarations mensuelles.
 - o Versement initial d'un montant de 916 308 DT, à la signature de l'arrangement,
 - o Rééchelonnement de la dette restante, soit un montant global de 17 410 163DT, sur une période de 5 ans, moyennant un paiement trimestriel de 916 308,
 - o Abandon des intérêts de retards

À noter que les échéances ultérieures n'ont pas été respectées.

Les dettes fiscales au 31 décembre 2020 s'élèvent à 21 981 962 DT, compte non tenu des pénalités de retard et des affaires en justice relatives à la taxe énergétique, telles que décrites dans le paragraphe du fondement de notre opinion.

- Nous attirons votre attention sur le point décrit au niveau du premier tiret de la note 10, Évènements postérieurs à la date de clôture, se rapportant aux méthodes de valorisation des actifs et la présentation des états financiers futurs tenant compte de l'incertitude significative liée à la continuité d'exploitation.
- La société Electrostar a accordé des garanties à diverses sociétés du groupe. Compte tenu de la situation financière des dites sociétés, ces garanties peuvent être mises en jeu.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

6. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les États Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

7. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les États Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

8. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266, alinéa 2, du code des sociétés commerciales et de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne en vigueur au sein de votre société au titre de l'exercice 2020 et nous vous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes.

Dans le cadre du plan de relance convenu avec les banques, la direction de la société Electrostar a lancé une mission de réorganisation et de conduite de changement auprès d'un cabinet externe. L'objectif étant de renforcer le système de contrôle interne tenant compte de nos recommandations.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Inventaire physique des immobilisations

La société Electrostar n'a pas effectué un inventaire physique périodique de ses immobilisations. Il s'agit d'une non-conformité aux dispositions de l'article 17 de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 qui stipulent que les sociétés sont tenues d'établir une fois tous les douze mois un inventaire des éléments d'actifs.

4. Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

En raison des pertes enregistrées, les fonds propres de la société Electrostar SA sont devenus depuis le 31 décembre 2019 en deçà de la moitié de son capital et qu'en application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, le conseil d'administration de la société devrait provoquer dans un délai de quatre mois de l'approbation des comptes, une réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de se prononcer, s'il y a lieu, sur la dissolution de la société. Si la dissolution n'est pas décidée, la société est tenue, au plus tard à la clôture de l'exercice suivant, de réduire ou d'augmenter son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes.

Tunis, le 12 Aout 2022

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Bedoui Business & Consulting

Besma Bedoui

Société Management & Audit Services

Mehdi Masmoudi

SOCIETE « ELECTROSTAR SA »
Rapport Spécial des Commissaires Aux Comptes
États financiers- Exercice clos le 31 décembre 2020

Mes Dames et Messieurs les actionnaires de la société « Electrostar SA »

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers de votre société au 31 décembre 2020. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Votre Conseil d'Administration nous a informés des conventions et des opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- La société « Electrostar SA » a bénéficié de nouveaux crédits bancaires pour la consolidation de sa situation financière détaillés comme suit :
 - Crédit auprès Attijari Bank :
Crédit de consolidation d'un montant de 1 813 000 DT. La mise en place a été effectuée en février 2020.
 - Crédit auprès ATB :
Crédit de consolidation d'un montant de 1 500 000 DT, la mise en place a été effectuée en décembre 2020.
- La société ELECTROSTAR a cédé des matériels de transports aux profits de la société 3STAR pour un montant de 526 000 DT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

1. Obtention crédits à moyen terme

Les opérations antérieures continuent à produire leurs effets. Il s'agit notamment :

- Les encours crédits bancaires à long et moyen termes au 31 décembre 2020 s'élèvent à 66 338 471DT. Ces crédits sont détaillés comme suit :

<i>(En TND)</i>	<i>Montant du Crédit</i>	<i>Encours au 31 décembre 2020</i>
BIAT	20 670 000	20 670 000
BNA	⁽¹⁾ 13 504 000	13 504 000
STB	⁽²⁾ 8 025 000	8 025 000
BTE	⁽³⁾ 6 500 000	6 500 000
BTL	4 400 000	4 400 000
BTK	⁽⁴⁾ 2 800 000	2 800 000
ATTIJARI BANQUE	1 813 000	183 388
TSB	2 400 000	2 120 000
BNA	3 500 000	1 962 500
AMEN BANQUE	5 000 000	1 375 000
BTE	1 850 000	753 982
BTL	1 200 000	420 000
UBCI	500 000	161 661
BNA	1 000 000	333 329
ATB	1 500 000	1 500 000
ATTIJARI BANQUE	1 813 000	1 629 612
Total	76 475 000	66 338 471

- (1) La société « Electrostar SA » a procédé au cours de l'exercice 2019 à un rééchelonnement des reliquats des crédits de consolidation conclus au cours des exercices antérieurs avec la BIAT et la BNA. Les périodes sont ramenées de 5 ans à 8 ans.
- (2) Crédit de consolidation à hauteur de 8 025 000 DT accordé par la STB.
- (3) Le crédit BTE a fait l'objet d'un rééchelonnement sur une nouvelle période de remboursement de 5 ans, suite à un accord de principe accordé en mai 2019. Le titre de crédit a pris effet en décembre 2019.
- (4) Crédit de consolidation à hauteur de 2 800 000 DT accordé par l'BTK a fait l'objet d'un rééchelonnement sur une nouvelle période de remboursement de 6 ans suite à un accord de principe accordé en octobre 2019. Le titre de crédit a pris effet en décembre 2019.

2. Opérations avec les sociétés du groupe ELECTROSTAR :

- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires de 1 067 273 DT avec la société SOGES (société de commerce en détail) ;
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires 489700 DT pour la société HHW SA.
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires 23 654 DT pour la société ELECTROLAND.
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires 5 833 DT pour la société 3 STAR.
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires 2 855 DT pour la société CLIMATECH.
- La société Electrostar a facturé à SOGES et ELECTROLAND leurs quotes parts dans ses locaux pour les montants respectifs de 178 251 DT et 67 077 DT.
- La société ELECTROSTAR a facturé 468 562 DT correspondant à la quote part de HHW dans la mise à disposition d'employés et frais d'assemblage.
- La société HHW a facturé 25 679 DT correspondant à la quote part de ELECTROSTAR dans la mise à disposition d'employés et frais d'assemblage.
- La société ELECTROSTAR a facturé 127 923 DT correspondant à la quote part de SAVIE dans la location du local, consommation carburant et pièce de rechanges.
- La société ELECTROSTAR a effectué des achats de marchandises auprès de la société HMT pour un montant global de 1 299 433 DT

- La société ELECTROSTAR a effectué des achats de marchandises auprès de la société HHW SA pour un montant global de 589 255 DT
- Prestatic a fourni des prestations de services à la société ELECTROSTAR pour un montant de 36 000 DT ;
- HHW SA a fourni des prestations de services à la société ELECTROSTAR pour un montant de 3 877 DT ;
- La société HHW a facturé 95 284 DT correspondant à la quote part d'ELECTROSTAR dans la location d'entrepôt.
- La société HHW a facturé 9 167 DT correspondant à la quote part d'ELECTROSTAR dans le prime d'assurance sur location et logistique.
- La société HHW a facturé des intérêts de 168 000 DT sur prêt accordé au profit société ELECTROSTAR
- La créance globale de la société Electrostar envers la société HMT porte sur un montant global de 26 637 698 DT au 31 décembre 2020. Cette créance sera compensée partiellement moyennant l'acquisition de deux biens immobiliers propriétés de la société HMT, objet du titre foncier n°78343 et du titre foncier n°85486, évalués à concurrence de 10 000 000 DT et 9 750 000 DT, respectivement, suite à une expertise en date du 11 Novembre 2018, sur demande de la STB.
Une promesse de vente en date du 26 Avril 2019 a été signée entre la société Electrostar et la société HMT et portant sur l'ensemble des biens immobiliers précités. A ce jour, cette promesse de vente n'a pas été encore réalisée au profit de la société Electrostar.
Le restant dû de la créance au 31 décembre 2020, tenant compte de la valorisation des biens immobiliers objet de la promesse de vente, s'élève à 6 887 698 DT.
- En date du 24 Avril 2019, la société SOGES a couvert partiellement sa dette par la cession de sa participation dans la société AGRINDUS détenant un terrain d'une valeur de 21 375 480 DT. Ledit terrain a fait l'objet d'une expertise en date du 19 Avril 2019.
L'acquisition des titres de participation, objet du terrain, a pour finalité la compensation partielle de la créance de la société Electrostar envers la société SOGES.
Le restant dû de la créance au 31 décembre 2020 s'élève à 8 089 904 DT.
- La société Electrostar s'est portée garante au profit des sociétés SOGES et HMT au titre des crédits bancaires obtenus.
- La société Electrostar a reçu des garanties auprès de la société HHW et HMT au titre des crédits bancaires obtenus.
- Les délais de règlements des créances accordées aux sociétés du groupe, notamment la société « SOGES », dépassent les délais accordés aux conditions normales de vente à crédit ;
- Les soldes des comptes courants avec les sociétés du groupe sont détaillés dans la notes relatives aux parties liées.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les engagements pris par la société concernant les éléments de rémunérations annuelles des dirigeants se présentent comme suit :

Au cours de l'exercice 2020, ELECTROSTAR a alloué à la Direction Générale de la société les rémunérations suivantes :

- La rémunération de la Directrice Générale de la société ELECTROSTAR s'élève à 53 991 DT pour le salaire brut et charges patronales.
La Directrice Générale bénéficie des avantages en nature liés à sa fonction (téléphone, voiture et charges connexes).

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 12 Aout 2022

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Bedoui Business & Consulting

Besma Bedoui

Société Management & Audit Services

Mehdi Masmoudi

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE 30 JUIN 2022
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2022

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.394.904, un actif net de D : 1.386.185 et un bénéfice de la période de D : 13.071.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » comprenant le bilan au 30 juin 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 86,94% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 13,01% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

Les emplois en titres d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières représentent à la clôture de l'exercice, 5,21% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 9 Août 2022

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	<i>Note</i>	<i>30/06/2022</i>	<i>30/06/2021</i>	<i>31/12/2021</i>
Portefeuille-titres	4	<u>1 212 699,482</u>	<u>1 380 516,644</u>	<u>1 318 576,328</u>
Obligations et valeurs assimilées		1 140 539,282	1 312 367,444	1 248 516,828
Tires des Organismes de Placement Collectif		72 160,200	68 149,200	70 059,500
Placements monétaires et disponibilités		<u>181 483,869</u>	<u>96 960,398</u>	<u>154 397,810</u>
Placements monétaires	5	181 483,869	96 975,574	135 543,408
Disponibilités		-	(15,176)	18 854,402
Créances d'exploitation		<u>720,930</u>	<u>534,534</u>	<u>534,530</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>1 394 904,281</u></u>	<u><u>1 478 011,576</u></u>	<u><u>1 473 508,668</u></u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	6	4 941,351	5 351,439	5 084,046
Autres créditeurs divers	7	3 777,471	685,909	414,981
TOTAL PASSIF		<u><u>8 718,822</u></u>	<u><u>6 037,348</u></u>	<u><u>5 499,027</u></u>
ACTIF NET				
Capital	8	1 365 702,612	1 452 046,803	1 426 706,813
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2,499	11,630	11,399
Sommes distribuables de la période		<u>20 480,348</u>	<u>19 915,795</u>	<u>41 291,429</u>
ACTIF NET		<u><u>1 386 185,459</u></u>	<u><u>1 471 974,228</u></u>	<u><u>1 468 009,641</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>1 394 904,281</u></u>	<u><u>1 478 011,576</u></u>	<u><u>1 473 508,668</u></u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	<i>Période du 01/04 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2021</i>	<i>Année 2021</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	14 138,323	28 853,314	16 544,849	33 877,036	65995,001
Revenus des obligations et valeurs assimilées		14 138,323	28 853,314	16 544,849	33 877,036	65 995,001
Revenus des placements monétaires	10	560,099	1 263,868	261,063	543,767	1 437,170
Revenus des prises en pension	11	2 012,350	2 012,350	-	-	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		16 710,772	32 129,532	16 805,912	34 420,803	67 432,171
Charges de gestion des placements	12	(4 901,371)	(9 839,865)	(5 307,679)	(10 776,607)	(20 862,116)
REVENU NET DES PLACEMENTS		11 809,401	22 289,667	11 498,233	23 644,196	46 570,055
Autres charges	13	(634,990)	(1217,311)	(482,750)	(969,753)	(1 923,553)
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 174,411	21 072,356	11 015,483	22 674,443	44 646,502
Régularisation du résultat d'exploitation		(354,282)	(592,008)	(2 291,061)	(2 758,648)	(3 355,073)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		10 820,129	20 480,348	8 724,422	19 915,795	41 291,429
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		354,282	592,008	2 291,061	2 758,648	3 355,073
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 896,603	3 671,520	(505,487)	739,282	3 024,806
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-	-	5 108,397	8 796,837	10 141,801
RESULTAT DE LA PERIODE		13 071,014	24 743,876	15 618,393	32 210,562	57 813,109

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2022	Période du 01/01 au 30/06/2022	Période du 01/04 au 30/06/2021	Période du 01/01 au 30/06/2021	Année 2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	13 071,014	24 743,876	15 618,393	32 210,562	57 813,109
Résultat d'exploitation	11 174,411	21 072,356	11 015,483	22 674,443	44 646,502
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 896,603	3 671,520	(505,487)	739,282	3 024,806
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	-	5 108,397	8 796,837	10 141,801
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(40 222,630)	(40 222,630)	(59 043,571)	(59 043,571)	(59 043,571)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(28 404,892)	(66 345,428)	(192 687,103)	(298 891,175)	(328 458,309)
Souscriptions					
- Capital	683 980,440	684 084,420	658 036,066	658 036,066	1 274 925,629
- Régularisation des sommes non distribuables	1 287,541	1 287,581	3 341,093	3 341,093	8 278,727
- Régularisation des sommes distribuables	16 813,162	16 816,380	18 690,362	18 690,362	35 522,810
Rachats					
- Capital	(711 951,060)	(748 656,000)	(847 681,747)	(949 568,584)	(1 595 229,826)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 349,419)	(1 391,722)	(4 377,169)	(4 570,981)	(9 707,414)
- Régularisation des sommes distribuables	(17 185,556)	(18 486,087)	(20 695,708)	(24 819,131)	(42 248,235)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(55 556,508)	(81 824,182)	(236 112,281)	(325 724,184)	(329 688,771)
ACTIF NET					
En début de période	1 441 741,967	1 468 009,641	1 708 086,509	1 797 698,412	1 797 698,412
En fin de période	1 386 185,459	1 386 185,459	1 471 974,228	1 471 974,228	1 468 009,641
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	13 369	13 721	15 839	16 827	16 827
En fin de période	13 100	13 100	14 000	14 000	13 721
VALEUR LIQUIDATIVE	105,816	105,816	105,141	105,141	106,990
TAUX DE RENDEMENT	0,91%	1,72%	0,94%	1,99%	3,62%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la Société « SMART ASSET MANAGEMENT ».

« MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2022, à D : 1.212.699,482 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2022	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		1 086 203,750	1 140 539,282	82,28%
<u>Obligations de sociétés</u>		339 059,500	349 132,624	25,19%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	59 976,000	62 589,144	4,52%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	46 062,000	47 457,619	3,42%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	19 958,600	20 377,692	1,47%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	88 125,000	89 795,130	6,48%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	29 937,900	30 308,710	2,19%
Obligations TL 2015/2 au taux de 7,75%	1 000	20 000,000	20 404,274	1,47%
Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	75 000,000	78 200,055	5,64%
<u>Emprunt National</u>		25 000,000	25 038,286	1,81%
Emprunt National 2014 Cat C	1 000	25 000,000	25 038,286	1,81%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		722 144,250	766 368,372	55,29%
BTA 5,6% 08-2022	250,000	238 244,250	259 764,830	18,74%
BTA 6% 04-2023	200,000	193 300,000	201 356,603	14,53%
BTA 6% 04-2024	100,000	96 400,000	100 366,690	7,24%
BTA 6,3% 10-2026	200,000	194 200,000	204 880,249	14,78%
Titres des Organismes de Placement Collectif		67 795,144	72 160,200	5,21%
Parts FCP				
FCP SMART EQUILIBRE	700	67 795,144	72 160,200	5,21%
Total		1 153 998,894	1 212 699,482	87,48%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			86,94%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2022 à D : 181.483,869 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30/06/2022</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue	19 302,614	20 367,039	1,47%
AMEN BANK	19 302,614	20 367,039	1,47%
Créances sur opérations de pensions livrées	160 872,303	161 116,830	11,62%
Pension livrée BIAT au 12/07/2022 à 7,60% pour 20 jours	160 872,303	161 116,830	11,62%
Total général	180 174,917	181 483,869	13,09%
Pourcentage par rapport au total des Actifs	13,01%		

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2022 à D : 4.941,351 contre D : 5.351,439 au 30 juin 2021 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/06/2022</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Smart Asset Management	1 260,836	1 465,871	1 312,617
Maxula Bourse	1 260,836	1 465,871	1 312,617
Rémunération du dépositaire	2 419,679	2 419,698	2 458,812
Total	<u>4 941,351</u>	<u>5 351,439</u>	<u>5 084,046</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2022 à D : 3.777,471 contre D : 685,909 au 30 juin 2021 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2022</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Solde des souscriptions et rachats	3 173,880	-	-
Redevance du CMF	98,860	115,312	124,516
Retenue à la source sur commissions	483,911	549,777	266,445
Autres	20,820	20,820	24,020
Total	<u>3 777,471</u>	<u>685,909</u>	<u>414,981</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 30 juin 2022, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2021

Montant	1 426 706,813
Nombre de titres	13 721
Nombre d'actionnaires	74

Souscriptions réalisées

Montant	684 084,420
Nombre de titres émis	6 579
Nombre d'actionnaires nouveaux	15

Rachats effectués

Montant	(748 656,000)
Nombre de titres rachetés	(7 200)
Nombre d'actionnaires sortants	(16)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 671,520
Régularisation des sommes non distribuables	(104,141)

Capital au 30-06-2022

Montant	1 365 702,612
Nombre de titres	13 100
Nombre d'actionnaires	73

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 14.138,323 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2022, contre D : 16.544,849 pour la même période de l'exercice 2021, et se détaillent comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2022	Du 01/01 Au 30/06/2022	Du 01/04 Au 30/06/2021	Du 01/01 Au 30/06/2021	Année 2021
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	4 800,106	10 247,610	7 016,052	14 924,127	29 923,363
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier.</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	9 338,217	18 605,704	9 528,797	18 952,909	36 071,638
TOTAL	14 138,323	28 853,314	16 544,849	33 877,036	65 995,001

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2022 à D : 560, 099, contre D : 261, 063 pour la même période de l'exercice 2021, et représente le montant des intérêts sur les dépôts, et se détaille comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2022	Du 01/01 Au 30/06/2022	Du 01/04 Au 30/06/2021	Du 01/01 Au 30/06/2021	Année 2021
Intérêts des dépôts à vue	560,099	1 263,868	261,063	543,767	1 437,170
TOTAL	560,099	1 263,868	261,063	543,767	1 437,170

Note 11 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2022 à D : 2.012,350, contre un solde nul pour la même période de l'exercice 2021, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2022	Du 01/01 Au 30/06/2022	Du 01/04 Au 30/06/2021	Du 01/01 Au 30/06/2021	Année 2021
Intérêts des pensions livrées	2 012,350	2 012,350	-	-	-
TOTAL	2 012,350	2 012,350	-	-	-

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2022 à D : 4.901,371, contre D : 5.307,679 pour la même période de l'exercice 2021, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2022	Du 01/01 Au 30/06/2022	Du 01/04 Au 30/06/2021	Du 01/01 Au 30/06/2021	Année 2021
Commission de gestion	1 263,948	2 559,499	1 469,146	3 027,870	5 671,068
Commission de distribution	1 263,948	2 559,499	1 469,146	3 027,870	5 671,068
Commission de dépôt	2 373,475	4 720,867	2 369,387	4 720,867	9 519,981
Total	4 901,371	9 839,865	5 307,679	10 776,607	20 862,116

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/04 au 30/06/2022 à D : 634,990, contre D : 482,750 pour la même période de l'exercice 2021, et se détaillent comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2022	Du 01/01 Au 30/06/2022	Du 01/04 Au 30/06/2021	Du 01/01 Au 30/06/2021	Année 2021
Redevance du CMF	354,050	716,953	411,485	848,151	1 588,550
Commissions bancaires	244,894	400,297	65,689	116,026	219,461
Autres	36,046	100,061	5,576	5,576	115,542
Total	634,990	1 217,311	482,750	969,753	1 923,553

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.

AMEN ALLIANCE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2022

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » au 30 Juin 2022 pour la période se terminant à cette date, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 91 533 986 Dinars, un actif net de 91 322 549 Dinars et un bénéfice de la période de 1 247 794 Dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société «AMEN ALLIANCE SICAV» comprenant le bilan au 30Juin 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de AMEN ALLIANCE SICAV arrêtés au 30Juin 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie en vigueur en Tunisie.

Observations

Toutefois, nous vous informons que :

- Les emplois en titres émis par la société « AMEN BANK » représentent 15,043% de l'actif total au 30 Juin 2022, dépassant ainsi le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.
- Les disponibilités représentent 26,662% de l'actif total au 30 Juin 2022, dépassant ainsi le seuil de 20% fixé par l'article 2 le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

En conséquence, les valeurs en portefeuille-titre n'ont pas atteint le minimum de 80% de son actif prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Nous attirons votre attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 29 Juillet 2022

Le Commissaire aux Comptes :
Jelil BOURAOUI

BILAN
Au 30/06/2022
(Exprimé en dinars)

		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
ACTIF				
Portefeuille-titres		49 033 307	30 313 247	43 406 342
Actions et droits rattachés		-	-	-
Obligations de sociétés	3.1	17 034 084	15 638 548	18 026 079
Emprunt d'Etat	3.2	30 243 750	11 152 907	21 672 824
Titres OPCVM	3.3	1 755 473	3 521 792	3 707 439
Placements monétaires et disponibilités		42 426 938	41 259 715	27 681 603
Placements monétaires	3.4	18 022 371	26 019 869	13 040 358
Disponibilités	3.5	24 404 567	15 239 846	14 641 245
Créances d'exploitation	3.6	73 741	73 741	73 341
Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		91 533 986	71 646 303	71 161 286
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3.7	208 794	376 455	171 239
Autres Créditeurs divers	3.8	2 643	8 450	6 379
TOTAL PASSIF		211 437	384 905	177 618
Capital	3.9	88 701 180	69 502 600	63 250 077
Sommes Distribuables	3.10	2 621 369	1 758 798	7 733 591
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-	4 080 567
Résultat distribuable de la période		2 337 492	2 177 207	4 261 290
Régul résultat distribuable de la période		283 877	-418 409	-608 266
ACTIF NET		91 322 549	71 261 398	70 983 668
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		91 533 986	71 646 303	71 161 286

ETAT DE RESULTAT

Allant du 01/04/2022 au 30/06/2022

(Exprimé en dinars)

		Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Du 01/04/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus du portefeuille-titres	4.1	995 553	1 667 740	497 131	846 313	2 117 185
Dividendes/ Titres OPCVM		230 461	230 461	126 535	126 535	269 405
Revenues des obligations de sociétés		678 230	1 264 511	283 735	545 568	1 497 937
Revenues des emprunts d'Etat		86 861	172 768	86 861	174 211	349 843
Revenus des placements monétaires	4.2	728 768	1 142 042	857 797	1 851 094	3 115 946
Total des revenus de placements		1 724 321	2 809 783	1 354 928	2 697 408	5 233 130
Charges de gestion des placements	4.3	-247 695	-427 334	-224 600	-469 218	-876 940
Revenus Nets des placements		1 476 626	2 382 449	1 130 328	2 228 190	4 356 190
Autres charges d'exploitation	4.4	-26 069	-44 957	-22 595	-50 983	-94 900
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 450 557	2 337 492	1 107 733	2 177 207	4 261 290
Régularisation du résultat d'exploitation		-67 333	283 877	-372 701	-418 409	-608 266
SOMMES DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		1 383 224	2 621 368	735 032	1 758 798	3 653 024
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		67 333	-283 877	372 701	418 409	608 266
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-838	-2 700	1 839	411	-927
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-201 924	-184 487	-68 814	18	-86 523
Frais de négociation de titre		-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 247 794	2 150 304	1 040 758	2 177 636	4 173 841

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Allant du 01/04/2022 au 30/06/2022

(Exprimé en dinars)

	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Du 01/04/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES	1 247 794	2 150 304	1 040 758	2 177 636	4 173 841
OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	1 450 557	2 337 492	1 107 733	2 177 207	4 261 290
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-838	-2 700	1 839	411	-927
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-201 924	-184 487	-68 814	18	-86 523
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-4 317 554	18 188 576	-18 003 212	-20 498 047	-22 771 983
Souscriptions	27 540 952	59 652 129	65 689 310	111 430 102	163 286 707
- Capital	25 516 327	55 596 050	60 094 645	103 155 645	150 167 813
- Régularisation des sommes non distribuables	1 339 827	2 978 543	6 974 760	6 672 497	9 675 110
- Régularisation des sommes distribuables	684 798	1 077 536	-1 380 095	1 601 960	3 443 784
Rachat	-31 858 506	-41 463 553	-83 692 522	-131 928 150	-186 058 690
- Capital	-29 544 771	-38 615 524	-76 638 927	-122 015 027	-170 997 744
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 561 605	-2 054 370	-8 209 061	-7 892 755	-11 008 896
- Régularisation des sommes distribuables	-752 131	-793 660	1 155 465	-2 020 369	-4 052 050
VARIATION DE L'ACTIF NET	-3 069 760	20 338 881	-16 962 454	-18 320 412	-18 598 142
ACTIF NET					
En début de période	94 392 308	70 983 668	88 223 852	89 581 810	89 581 810
En fin de période	91 322 548	91 322 548	71 261 398	71 261 398	70 983 668
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	837 073	638 000	824 697	847 848	847 848
En fin de période	798 901	798 901	657 852	657 852	638 000
VALEUR LIQUIDATIVE	114,310	114,310	108,324	108,324	111,260
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,497%	5,530%	5,050%	5,090%	5,302%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 30 Juin 2022

Montants en Dinars Tunisiens

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société AMEN ALLIANCE SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type capitalisation, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 15 janvier 2020 à l'initiative de Amen Bank et a été ouverte au public le 17 février 2020. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

La gestion de la SICAV est assurée par la société AMEN INVEST. AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV. AMEN BANK se charge aussi de la distribution des titres de la SICAV.

La société AMEN ALLIANCE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2022 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice de la SICAV s'étend du 17 février 2020 au 31 décembre 2020.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêt ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 30 Juin 2022.

2.3 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.4. Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

2.7. Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.8. Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.9. Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3. NOTES SUR LE BILAN

PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique au 30 Juin 2022 se détaille comme suit :

3.1 Obligations de sociétés

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
AMEN BANK 2010 SUB	17800	474 601	497 121	0,543
AMEN BANK 2012	11000	110 000	115 245	0,126
AMEN BANK 2020-03	75 000	6 000 000	6 168 171	6,739
AMEN BANK SUB 2021-01	5 000	500 000	506 101	0,553
ATL 2020-1A	10 000	800 000	846 596	0,925
ATL 2020-1AA	15 000	1 200 000	1 269 893	1,387
ATTIJARI LEASING 2020-1	8000	640 000	671 057	0,733
TLF 2020-SUB	20 000	1 600 000	1 654 996	1,808
TLF 2021-1 FIXE	10 000	800 000	813 096	0,888

TLF 2021 SUB	5 000	500 000	526 420	0,575
BH BANK SUB 2021-2	15 000	1 500 000	1 576 290	1,722
ATL 2021-1	10 000	1 000 000	1 035 559	1,131
STB SUB 2021-1 TF	7000	700 000	720 155	0,787
BIAT SUB 2022-1 CATB TX FIXE	6 300	630 000	633 383	0,692
Total Obligations de sociétés		16 454 601	17 034 083	18,61%

3.2 Emprunts d'Etat

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
BTA13042028	4000	3 750 000	3 796 404	4,148
BTA13042028A	2500	2 327 500	2 356 503	2,574
EN 2021 CAT. B/5	50 000	5 000 000	5 352 000	5,847
EN 2021 CAT. B/5 2EME T	50 000	5 000 000	5 297 995	5,788
EN 2021 CAT. B/5 3EME T	50 000	5 000 000	5 217 951	5,701
EN 2022 CATB 1ERE T	50 000	5 000 000	5 102 411	5,574
EN 2022 CATB 1ERE T-COMP	6000	600 000	612 289	0,699
EN 2022 CATB 2EME T	25 000	2 500 000	2 508 197	2,740
Total Emprunts d'Etat (BTA)		29 177 500	30 243 750	33,04%

3.3 Titres OPCVM

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
AMEN PREMIERE	17 125	1 700 804	1 700 804	1,858
FCP AMEN SELECTION	596	54 669	54 669	0,060
Total titres OPCVM		1 755 473	1 755 473	1,92%

PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

Le solde de cette rubrique au 30Juin 2022 se détaille comme suit :

3.4. Placements monétaires

- Pensions livrées**

	<u>Banque</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
PL010722A (1)	BIAT	30	7,60	5 000 960	5 032 633	5,498
PL040722 (2)	BIAT	33	7,60	1 500 799	1 510 298	1,650
PL130722 (3)	BT	13	7,60	1 999 247	1 999 968	2,185
PL200722 (4)	BT	30	7,60	499 805	500 961	0,547
Total pensions livrées				9 000 811	9 043 559	9,90%

- Certificat de dépôt**

	<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
CD060722A	AB	20	7,70	996 592	999 145	1,092
CD080722	BIAT	10	7,60	2 495 787	2 497 049	2,728
CD190722A	AB	20	7,70	3 488 073	3 489 261	3,812
CD200722A	AB	20	7,90	1 993 008	1 993 357	2,178
Total Certificat de dépôt				8 973 461	8 978 812	9,83

Total placements monétaires				17 974 271	18 022 371	19,689
------------------------------------	--	--	--	-------------------	-------------------	---------------

- (1) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 7,00% Novembre 2023) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 4 895 titres pour un montant de 5 000 960 dinars au profit de la BIAT opérée en date du 01/06/2022 pour une durée de 30 jours avec un taux de 7,60%.
- (2) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 7,00% Novembre 2023) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 469 titres pour un montant de 1 500 799 dinars au profit de la BIAT opérée en date du 01/06/2022 pour une durée de 33 jours avec un taux de 7,60%.
- (3) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6,00% Octobre 2023) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 917 titres pour un montant de 1 999 247 dinars au profit de la BT opérée en date du 30/06/2022 pour une durée de 13 jours avec un taux de 7,60%.
- (4) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6% Octobre 2023) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 480 titres pour un montant de 499 805 dinars au profit de la BT opérée en date du 20/06/2022 pour une durée de 30 jours avec un taux de 7,60%.

3.5. Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 30 Juin 2022 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2022</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
	-		
PLACEMENT A TERME (i)	5 059 589	9 030 748	10 044 001
SOMMES A L'ENCAISSEMENT	19 344 978	6 209 098	4 597 244
Total des disponibilités	24 404 567	15 239 846	14 641 245

(i) Les conditions et les modalités de rémunérations des placements à terme sont les suivantes :

	<u>Banque</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
PLACT110822	AMEN BANK	230	8,25	1 500 000	1 551 263	1,695
PLACT140922	AMEN BANK	90	7,85	500 000	501 290	0,548
PLACT200922	AMEN BANK	90	7,85	2 500 000	2 503 871	2,735
PLACT250822	AMEN BANK	90	8,25	500 000	503 164	0,550
Total Placements à terme				5 000 000	5 059 589	5,528

CREANCES D'EXPLOITATION :

Le solde de cette rubrique au 30 Juin 2022 se détaille comme suit :

3.6. Créances d'exploitation :

	<u>30/06/2022</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
DIVIDENDES A RECEVOIR	-	-	-
INTERET COURU/COMPTE REMUNERE	73 741	73 341	73 341
Total des créances d'exploitation	73 741	73 341	73 341

PASSIF :

Le solde de cette rubrique au 30Juin 2022 se détaille comme suit :

3.7 Opérateurs créditeurs :

	<u>30/06/2022</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
GESTIONNAIRE	19 409	16 683	15 948
DEPOSITAIRE	54 111	102 793	44 370
DISTRIBUTEUR	135 274	256 979	110 921
Total des opérateurs créditeurs	208 794	376 455	171 239

3.8 Autres créditeurs divers :

	<u>30/06/2022</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
ETAT RETENUES A LA SOURCE	-5 120	1 777	-
AUTRES CREDITEURS (CMF)	7 763	6 673	6 379
Total des autres créditeurs divers	2 643	8 450	6 379

ACTIF NET :

3.9 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier 2022 au 30 Juin 2022 se détaillent comme suit :

Capital au 01 janvier 2022	
Montant	67 330 644
Nombre de titres	638 000
Nombre d'actionnaires	122
Souscriptions réalisées	
Montant	55 596 050
Nombre de titres	526 807
Nombre d'actionnaires entrants	9
Rachats effectués	
Montant	-38 615 524
Nombre de titres	365 906
Nombre d'actionnaires sortants	24
Autres effets sur le capital	
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-2 700
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-184 487
Régularisation des sommes non distribuables	11 841
Résultats antérieurs incorporés au capital (*)	3 653 024
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	912 333
Frais de négociation de titre	-
Capital au 30 Juin 2022	
Montant en nominal	88 701 180
Nombre de titres	798 901
Nombre d'actionnaires	107

(*) Les sommes distribuables de l'exercice antérieur ont été distribuées suivant la décision de l'assemblée Générale ordinaire du 28 Mai 2021, affectant ces sommes au niveau du poste capital.

3.10. Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30 Juin 2022 se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2022</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	-	4 080 567
Résultat Distribuable de la période	2 337 492	2 177 207	4 261 290
Régularisations du résultat distribuable de la période	283 877	- 418 409	-608 266
Total des sommes distribuables	2 621 389	1 758 798	7 733 591

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/04/2022</u> <u>au 30/06/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022</u> <u>au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2021</u> <u>au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>au 31/12/2021</u>
Dividendes/Titres OPCVM	230 461	230 461	126 535	126 535	269 405
Revenus des obligations des sociétés	678 230	1 264 511	283 735	545 568	1 497 937
Revenus des emprunts d'Etat (BTA)	86 861	172 768	86 861	174 210	349 843
Total des Revenus du portefeuille titres	995 552	1 667 740	497 131	846 313	2 117 185

4.2. Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/04/2022</u> <u>au 30/06/2022</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 30/06/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2021</u> <u>au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>au</u> <u>31/12/2021</u>
Revenus des placements à terme	145 489	287 830	157 845	317 013	569 621
Revenus du comptéremunéré	-	-	5 500	19 500	19 500
Revenus des certificats de dépôt	95 046	365 979	379 360	584 028	1 064 779
Revenus des billets de trésorerie	-	-	-	60 165	60 165
Revenus des pensions livrées	488 233	488 233	315 092	870 389	1 401 881
Total des Revenus des placements monétaires	728 768	1 142 042	857 797	1 851 094	3 115 946

4.3. Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements se détaillent comme suit :

	<u>Du</u> <u>01/04/2022</u> <u>au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022</u> <u>au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2021</u> <u>au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>au</u> <u>31/12/2021</u>
Rémunération du distributeur	136 084	234 777	123 395	257 788	481 791
Rémunération du gestionnaire	57 178	98 646	51 846	108 315	202 433
Rémunération du dépositaire	54 433	93 911	49 358	103 115	192 716
Total des charges de gestion de placements	247 695	427 334	224 600	469 218	876 939

4.4. Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>Du</u> <u>01/04/2022</u> <u>au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022</u> <u>au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2021</u> <u>au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>au</u> <u>31/12/2021</u>
Redevances CMF	22 871	39 458	20 739	43 326	80 973
Services bancaires&assimilés	5	11	2	2 359	2 319
TCL	3 193	5 488	1 854	5 298	11 608
Total des autres charges d'exploitation	26 069	44 957	22 595	50 983	94 900

5. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DISTRIBUTEUR ET DU DEPOSITAIRE

5.1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à AMEN INVEST-intermédiaire en bourse ; celle-ci est chargée des choix de placement et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% TTC de l'actif net d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

5.2. Rémunération du dépositaire :

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres de la SICAV. En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une rémunération égale à 0.2% HT de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

Elle est supportée par la SICAV.

5.3. Rémunération du distributeur :

AMEN BANK assure la fonction de distributeur pour la société. Les demandes de souscription et de rachat doivent être introduites auprès des guichets du réseau d'agences d'AMEN BANK avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une commission de distribution annuelle de 0,595% TTC de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.